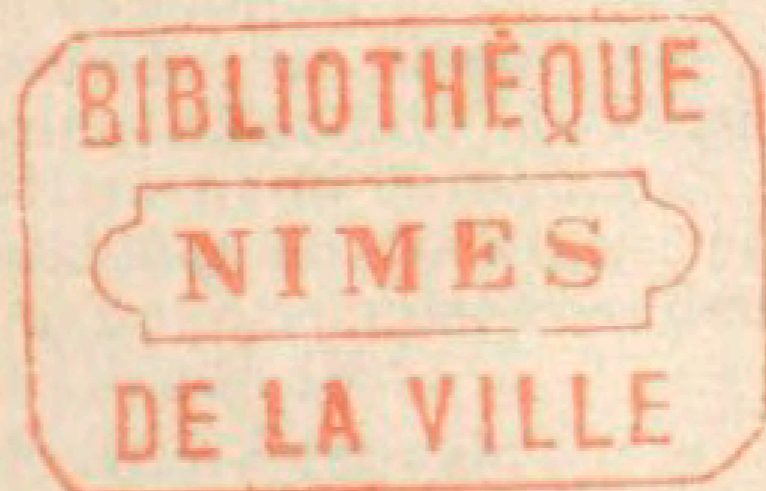


BULLETIN
DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

=====
Année 1891
=====



NIMES
IMPRIMERIE MICHEL & GORY
69 — Rue Nationale — 69

—
1891

TABLE

DES MATIÈRES

ACADÉMIE

Renouvellement du bureau : M. <i>Bondurand</i> élu Président ; M. <i>Clavel</i> , vice-président.....	5
Décès de M. CHAPER, président de l'Académie Delphinale.....	9
Election de M. BORY député du Cantal .	10
M. Gustave FABRE nommé officier de l'instruction publique.....	10
M. <i>Edmond Falgairolle</i> officier d'académie.....	10
Concours de 1891. — Guizot, historien ; commission d'examen : MM. <i>Delépine</i> , <i>Abbé Ferry</i> , <i>G. Fabre</i> et <i>Robert</i>	10
Concours pour 1892. — Beaux-arts ; commission pour en préciser le sujet : MM. <i>Salles Lenthéric</i> , <i>Doze</i> , <i>Marquis de Valfons</i> , <i>Robert</i>	10
Election de 5 membres non résidents : MM. <i>Marsaut</i> , <i>d'Albiouse</i> , <i>de Laville</i> , <i>Ch. Gide</i> , <i>Marignan</i>	11
Election de M. le pasteur <i>Février</i> , correspondant.....	11
Démission de M. <i>Bory</i> , — il est nommé membre honoraire.....	16
Rapport de la Commission de publication des mémoires pour 1891. M. <i>Liotard</i> , rapporteur.....	17
Don de M. <i>Bardon</i> de quelques volumes de « l'Esprit des journaux ».....	17

Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne. Examen du programme par M. G. <i>Fabre</i>	18
Election de 3 membres résidents: MM. <i>Benoit-Germain</i> , docteur <i>Reynaud</i> , <i>Louis Estève</i>	28
Dépôt des comptes du trésorier.....	34
Délégués aux fêtes d'Alais pour l'inauguration de la statue de J.-B. Dumas.	35
Approbation des comptes du trésorier..	37
Souscription à l'érection de la statue du Général Perrier.....	37
Fixation du jour de la séance publique.	37
M. <i>Puech</i> se charge de retirer à Paris la médaille et le diplôme délivrés à l'Académie, à l'occasion de l'Exposition de 1889.....	46
Délégation de M. <i>Liotard</i> au Congrès des Sociétés savantes en 1891.....	46
Décès de M. Gaspard <i>Bellin</i> correspondant de Lyon.....	48
Election de M. de <i>Masquard</i> , correspondant à St-Césaire.....	48
Rapport sur le concours de 1891, (Guzot historien) par M. <i>Maurin</i>49,	52
Sujet de concours pour 1893. Biographie d'un artiste originaire de notre région.....	49
Discours d'ouverture de la séance publique par M. <i>Bondurand</i> , président...	50
M. Viguié et l'Académie de Nîmes, par M le pasteur <i>Fabre</i>	52
Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1890 par M. A. <i>Dardier</i>	54
Donateurs d'objets antiques au musée archéologique.....	58
Nomination de M. <i>Allmer</i> , membre honoraire.....	56
Décès de M. <i>Roumanille</i> , correspondant à Avignon.....	60
M. CLAVEL est désigné pour faire partie de la commission chargée de la distribution du legs Boucher de Perthes.....	61

Décès de M. Ed. <i>Flouest</i> , membre hono- raire.....	63
Recherche d'un nouveau local pour l'Académie par M. <i>Coustalet</i>	66
Etat de la publication des mémoires pour 1890 et importance à donner à l'insertion du cartulaire de Pont-St- Esprit de M. <i>Bruguier-Roure</i>	67
Echange de publications autorisé avec la société d'histoire et d'archéologie de Genève.....	75
Invitation d'assister au Congrès inter- national des américains pour le 4 ^e centenaire de la découverte de l'Amé- rique.....	75
Envoi par le Ministère du programme des questions à traiter au Congrès de la Sorbonne de 1892	75
Nouvelle décision sur les tirages à part.	76
Programme des questions pour le Con- grès de la Sorbonne, observations de M. <i>Bardon</i>	81
Election d'un correspondant : M. <i>Trou- lhias</i> à Alais.....	91
Démission de M. <i>Delépine</i> et de M. <i>Révoil</i> ; ils sont nommés membres honoraires.....	91
Agrandissement du local concédé à l'Académie dans l'Hôtel de Ville par l'intervention de M. <i>Coustalet</i>	95
Nomination de la commission de publi- cation : MM. l'Abbé <i>Ferry</i> , <i>Bondu- rand</i> , <i>Coustalet</i> et <i>Bardon</i>	97

ARCHÉOLOGIE

Inscription à Calybis Julianus, inter- prétée par M. <i>Estève</i>	6
Inscription Eppia Verula à Aricnotus, interprétation du qualificatif Delica- tus par M. <i>Estève</i>	7
Nouveau mémoire sur la métrologie	

assyrienne en réponse à M. J. Oppert, par M. AURÈS.....	9
Rectification partielle d'une inscription grecque, par M. <i>Coustalet</i>	20
Deux inscriptions communiquées par M. <i>Estève</i> : 1° Abudia Philegusa ; 2° Paulus Pacatus et Verina.....	29
Nouveau mémoire de M. <i>Oppert</i> sur la métrologie assyrienne.....	36
Inscription palimpseste : Valerius Né- grinus et Severina à leur fille Valeria Négrina, interprétée par M. <i>Estève</i> .	44
Etude et application des dimensions tracées sur les règles graduées des statues de Tello, par M. <i>Aurès</i>	49
Inscription : Trophimus à Fortunatus, interprétée par M. <i>Estève</i>	72
Etude des dimensions verticales de la façade de l'amphithéâtre de Nîmes, par M. <i>Aurès</i>	73
Deux inscriptions signalées par M. <i>Estève</i> : 1° Marulla et Rutilia Marul- lina ; 2° Pertæ ex-voto.....	78
Inscription d'Annius Rusticus, présentée par M. <i>Estève</i>	100

HISTOIRE — HISTOIRE LOCALE

Une fête à l'Académie de Nîmes en 1781, par M. le marquis de <i>Valfons</i>	11
La vicomtesse Adolphe (Hélène de Tour- non), ouvrage de M. <i>Tallon</i> , compte- rendu par M. <i>Mazel</i>	12
Les Péages de Tarascon, publication de M. <i>Bondurand</i>	18
Trois lettres de J. Reboul, ou à son sujet, sur la tragédie d'Antigone communication de M. <i>Liotard</i>	18
Sur les souvenirs révolutionnaires de M. <i>Rouvière</i> , compte-rendu de M. <i>Bardon</i>	20
La première invasion de la Narbonnaise, par M. <i>Maurin</i>	29

Une lettre attribuée à Paul Rabaut, communiquée par M. <i>Dardier</i>	31
Notice sur le potier Sigalon, par M. <i>Puech</i> , en vue du Congrès de la Sorbonne.....	38
Préface du nouveau recueil des lettres de P. Rabaut, par M. <i>Dardier</i> ...	76
Le Vicomte et la Vicomté de Pont-Audemer, par M. le comte de <i>Balin-court</i>	92
Documents supplémentaires sur la famille Gobi, d'Alais, au sujet de l'apparition racontée par un de ses membres, par M. <i>Bardon</i>	95
Coutumes de Tarascon, publiées par M. <i>Bondurand</i>	97

HISTOIRE RELIGIEUSE

Etude sur les anavims et le socialisme des prophètes, par M. <i>Simon</i>	61
De la modernité des prophètes, par M. <i>Simon</i>	97
Sur un ouvrage de M. le pasteur Rabaud (de Castres) <i>Sirven</i> , étude sur l'avènement de la tolérance. Rapport de M. <i>Dardier</i>	99

ÉCONOMIE POLITIQUE

Sur les études d'économie sociale de M. de <i>Masquard</i> , par M. <i>Clavel</i>	39
Sur un ouvrage de M. le pasteur <i>Rabaud</i> de Castres : le <i>Péril national ou la dépopulation de la France</i> . Rapport de M. <i>Benoit-Germain</i>	47

ANTHROPOLOGIE

La notion de la vie par M. le docteur <i>Mazel</i>	72
--	----

La notion de l'âme et la physiologie
contemporaine, par M. le docteur
Mazel 85

HISTOIRE NATURELLE BOTANIQUE

Observations de M. le docteur *Martin*
sur les corrections à apporter à la
Flore de M. de Pouzols 93

POÉSIE

Remerciement de M. *Benoit-Germain*
le jour de son admission comme
membre résident..... 35
Lettre à un ami, par M. *Ducros*..... 50
Dialogue économique familial, par M.
Benoit-Germain 52
Excelsior, par M. *Février*..... 52
Sur le chemin du Cimetière. — Sur le
pavé, par M. *Ducros*..... 53
La cour dou lioun, par M. *Bigot*..... 53
Poésies de M. *Lautrey*. — Rapport de
M. *Clauzel*..... 69

VARIÉTÉS

Notes et Souvenirs, par M. *Ducros*... 73



BULLETIN
DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

SÉANCE DU 3 JANVIER 1891

—o—

Présents : MM. Bondurand, *Président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Doze, Abbé Ferry, Dardier, Clavel, Simon, G. Fabre, Coustalet, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Marquis de Valfons, *membres résidents* ; J. Bonnet, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1890 est lu et adopté.

L'Académie procède au début de la séance, conformément à l'article 7 du Règlement, au renouvellement du bureau, par la nomination du président et du vice-président. Sont désignés pour occuper ces deux fonctions pendant l'année 1891 :

MM. Bondurand, *Président*.
Clavel, *Vice-Président*.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Bondurand exprime sa gratitude à ses confrères et, sur sa proposition, l'Académie vote des remerciements à son prédécesseur M. le pasteur Dardier.

M. le Secrétaire donne le relevé des publications périodiques transmises par les sociétés correspondantes (suit la liste).

L'Académie a reçu en outre à titre d'hommage :

Les lundis révolutionnaires, par M. François Rouvière.

La Dengue et la Grippe, étude des épidémies de 1889 à Smyrne, par M. le docteur W. Chasseaud.

Par une lettre datée du 30 décembre dernier, M. Calderon, récemment nommé correspondant transmet ses remerciements à l'Académie et exprime sa satisfaction d'avoir été affilié à notre compagnie ainsi que ses sentiments de vive confraternité.

L'ordre du jour indique des communications de découvertes archéologiques, par M. Estève. Notre confrère met sous les yeux de l'Académie des estampages très soignés de deux inscriptions dont l'une inédite et l'autre retrouvée, il s'exprime comme suit :

« J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux l'estampage et un dessin d'une inscription inédite trouvée, il y a quelques années dans les masures de Sainte-Perpétue.

C'est une épitaphe gravée en caractères de la belle époque sur une pierre dure en forme de stèle cintrée.

En voici le texte, renfermé dans un encadrement de moulures :

MAN
CALYBIS
IVIIANI
REPENTINVS-ET-NYMPHE
CONSERVI

Dans le sommet cintré se trouve, et ce n'est pas commun, la formule simple MAN (ibus) avec un bel accent sur l'A.

Le nom des dédicants y figure avec des liaisons dans les lettres, cette disposition résulte du manque de place et autoriserait à croire que les pierres étaient taillées d'avance et vendues à l'avenant.

Je propose cette traduction :

« Aux Manes de Calybe Julianus, Repen-

tinus et Nymphé, (à) leur compagnon d'esclavage.»

Cet esclave défunt porte un deuxième nom dérivé de Julius, et d'après la règle en épigraphie, il aurait été déjà esclave de Julius, puis il aurait eu un nouveau maître commun avec Repentinus et Nymphé, mais dont nous ignorons le nom. Il portait le nom de son pays d'origine, et avait appartenu à cet ancien peuple d'Asie qu'on nommait les Chalybes, à moins que ce nom n'étant qu'un simple qualificatif, ce fut un homme dur comme l'acier (chalybs).

Je vous soumetts estampage et dessin d'une pierre qui vient d'être retrouvée au mas de Moussier, dans une terre, à 3 kilom. sur la route de Nîmes à Beaucaire.

Rulman, Guiran, Ménard et d'après eux le Corpus inscriptionum la rapportent à la métairie de M. de Malmont, avec un texte différend de celui-ci :

EPPIA . Q . F
VERVLA
ARICNOTO
DELICATO
SVO

A la première ligne, sans les documents des auteurs déjà cités, l'écornure de la pierre nous permettrait aussi bien de lire Oppia qu'Appia ou Eppia.

Lisons donc comme ceux qui ont vu cette inscription intacte :

« Eppia Verula, fille de Quintus, à Aricnotus, son serviteur chéri ? »

Ce jeune esclave porte un nom inconnu sur nos listes épigraphiques aussi bien que l'était probablement son origine.

Voici comment Ménard explique cette épitaphe :

« C'est une inscription consacrée à un petit esclave, peut-être même à un jeune eunuque. Je crois, du moins, que le mot *deli-*

catus, c'est-à-dire mignon, convient plutôt à l'un ou à l'autre, qu'à un amant. »

« Ce terme, Messieurs, ne pourrait-il pas être pris dans une meilleure acception ? Comme dans celle-ci :

« Sancta Perpetua, matrona Christi, *delicata* Dei. »

Cependant Ducange, dans son dictionnaire de la basse latinité, dit qu'on appelait *delicatus*, un jeune favori, un mignon, un amant. Comme exemple, nous avons, à Nîmes, une autre inscription où figure ce mot, *delicato*, dans le cintre d'une stèle et à la place de la formule D M. De plus, à la cathédrale de Bergame, se trouve une dédicace faite par une femme 1^o à sa patronne (patronæ benemerenti) 2^o et *Capitoni* et *Martiae Delicatis*, ainsi qu'à son ami TELAMIO (amico carissimo). »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1891.

—o—

Présents : MM. Bondurand, *Président* ; Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, Abbé Ferry, Boyer, Dardier, Clavel, Simon, Mazel, G. Fabre, Maurin, Cte de Balincourt, Bardon, Marquis de Valfons, Clauzel, *membres résidents* ; J. Bonnet, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne le relevé des ouvrages périodiques adressés à l'Académie, par les sociétés correspondantes.

Il dépose en outre un volume transmis à titre d'hommage par M. Eug. de Masquard, sous le titre : *Études d'économie sociale ; petits pamphlets*. Ce volume est remis à M. Clavel, qui voudra bien se charger d'en rendre compte.

M. LENTHÉRIC présente au nom de M. Aurès, un nouveau mémoire sur la *Métrologie assyrienne*, rédigé par notre vaillant confrère, en réponse à un travail sur le même sujet transmis par M. Jules Oppert, membre de l'Institut ; L'Académie a été édifiée par de précédentes communications sur la vive polémique que l'étude de cette grave question a provoquée entre les deux savants. Après le rapide énoncé fait par M. Lenthéric des divers chapitres du nouveau mémoire de M. Aurès, l'Académie décide qu'il sera inséré dans le volume de nos travaux en voie de publication.

—
L'Académie est informée de la mort de M. Eugène Chaper, ancien officier du Génie,

ancien député de l'Isère, et président de l'Académie Delphinale ; M. Chaper était le fils d'un préfet du Gard, dont l'administration a laissé les meilleurs souvenirs, et le beau-frère de M. le Marquis de Valfons, notre confrère. L'Académie adresse à M. de Valfons l'expression de sa sympathie.

L'Académie apprenant que M. le président Bory vient d'être élu membre de la Chambre des Députés pour l'arrondissement de Saint-Flour, se félicite du résultat de cette élection, qui ouvre à notre confrère l'entrée de la vie politique.

Elle apprend également avec satisfaction la promotion de notre confrère, M. le pasteur Fabre au grade d'officier de l'Instruction publique et la nomination de M. Edmond Falgairolle, un de nos correspondants à celui d'officier d'Académie.

M. le Secrétaire annonce à l'assemblée que le délai pour le concours : *Histoire littéraire, Guizot historien*, a pris fin le 31 décembre dernier, et n'a fourni en regard de l'étude demandée qu'un mémoire portant pour épigraphe : *Scientiâ et arte perficitur historia* et cette pensée de M. Guizot : *Rien ne fausse plus l'histoire que la logique*.

L'Académie invitée à nommer une commission pour l'examen de ce mémoire, désigne MM. Delépine, abbé Ferry, G. Fabre et Robert.

Il y a lieu de se préoccuper du choix d'un nouveau sujet affecté au concours à ouvrir pour l'année 1892. L'Académie décide que le travail sera emprunté à la section des Beaux-Arts, et désigne pour en préciser le sujet, une Commission composée de MM. Salles, Doze, Lenthéric, de Valfons et Robert.

L'ordre du jour appelle l'Académie à procéder à l'élection de 8 membres dans diverses classes de son personnel. Une proposition se produit tendant à l'ajournement de

L'élection des 2 membres résidents à raison de la 3^{me} vacance prochaine en prévision, par le départ de M. Bory, nommé député. L'Académie adopte cette proposition dont la conséquence sera la nomination simultanée de trois membres résidents, dans un délai à déterminer.

L'Académie procède à l'élection de 5 membres non résidents.

Sont nommés en cette qualité : MM. Marsaut, ingénieur, directeur des Mines de Bessèges ; d'Albiousse, juge au Tribunal d'Uzès ; de Laille, curé-archiprêtre à Uzès ; Ch. Gide, propriétaire à Bellegarde, professeur d'Économie politique à la Faculté de droit de Montpellier ; Albert Marignan, directeur de la Revue du Moyen-âge.

A la suite de cette formalité l'Académie, par un vote séparé, accorde le titre de correspondant à M. Raymond Fevrier, pasteur à Saint-Hippolyte, auteur d'un volume de poésie *les Prières*, dont M. Dardier a rendu compte dans la séance du 6 décembre 1890.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. le Marquis de VALFONS, sous le titre de Souvenirs Académiques, donne lecture d'une pièce fort intéressante qu'il a rencontrée dans les archives de sa famille. C'est le récit d'une fête offerte aux membres de l'Académie de Nîmes, en 1781, par M. l'abbé d'Ornac Saint-Marcel, à l'occasion de son affiliation à l'Académie. L'abbé de Saint-Marcel était le neveu de l'évêque de Beccleslièvre.

M. DE VALFONS présente l'analyse d'un projet de poème, dont il possède le manuscrit, qui fut lu au cours de la fête susmentionnée, et dont le sujet devait être la renaissance ou la reconstitution de l'Académie qui subissait depuis quelque temps une espèce d'éclipse. L'auteur gourmande les indifférents, indique les efforts à faire, s'ap-

plaudit de la rentrée à Nîmes de François Séguier dont les savants travaux vont redonner la vie et un nouveau lustre à la compagnie ; après cette lecture, il annonce qu'il fait don d'un capital, dont le revenu de 300 fr. servira à créer un prix à décerner par l'Académie tous les deux ans.

M. MAZEL présente le compte rendu suivant de l'ouvrage annoncé précédemment, de M. Marius Tallon, *correspondant*.

M. Marius TALLON, un de nos correspondants bien connu de vous, adresse à l'Académie une œuvre toute méridionale, une œuvre languedocienne, à mon sens digne de votre attention et qui a pour titre : *La vicomtesse Adolphe* (Rose Marie Hélène de Tournon, nièce de Madame Dubarry).

Chemin faisant l'auteur fournit une biographie complète et fort curieuse de cette famille Toulousaine des du Barry, d'ancienne noblesse quoiqu'on en ait dit et écrit et qui occupa si tristement la fin du règne de Louis XV.

Il s'étend aussi avec quelque complaisance sur cette autre famille languedocienne de Tournon qui, au cours des âges, a compté plus d'un personnage remarquable, parmi lesquels il suffit de citer le cardinal-ministre, François de Tournon, une sorte de Mécène au xvi^e siècle et le comte Just de Tournon, mort glorieusement au siège de Philipsbourg en 1644.

Cette famille était apparentée avec celle des Clavière d'Annonay et avec la maison d'Urre d'Aubais qui nous est plus particulièrement connue.

M. Marius TALLON, grâce à de précieux documents dont il a eu la primeur, a su rendre son étude très attachante.

Je ne prétends pas que tout soit inédit dans ces recherches ; mais, à côté de faits aujourd'hui connus, ce qui se comprend facilement après les nombreuses publications de ces dernières années sur la fin du

xviii^e siècle, on est heureux de relever ici des particularités toutes neuves et se rattachant à l'histoire locale ou générale de notre pays. Toutefois je ne saurais ici aborder les détails et j'aime mieux, dans un sujet aussi étendu, ne prendre que ce qui a trait à la vicomtesse Adolphe.

L'histoire de la vicomtesse Adolphe, un moment nièce de la Dubarry et qui, grâce à cette favorite, eut ses entrées à la Cour, est instructive. Elle nous présente un type de légèreté criminelle, d'étourderie enfantine, de roueries calculées et de mépris des plus simples convenances à l'égard de ses bienfaiteurs, qui en font, de l'avis d'un de nos confrères, *une vraie fin de siècle dernier*.

Quel roman que la vie de Rose Marie Hélène, fille de Hugues François, comte de Tournon, baron de Retourtour, seigneur de Couilleur en Dauphiné et de Jeanne Marie de Trélemont !

Sa famille, d'ancienne et solide noblesse, était pauvre et vivait obscurément dans un château en ruines du Vivarais. C'est cette pauvreté qui fut cause du mariage de cette demoiselle avec le neveu de la Dubarry, Jean Baptiste, connu depuis longtemps sous le nom de Vicomte Adolphe.

Le vicomte était né à Lévignac en Languedoc, le 17 septembre 1749, il avait à la date où nous sommes en juillet 1773, 24 ans.

L'auteur ne nous dit pas explicitement qui eut le premier l'idée de cette union. Mais la question une fois posée autour de la maîtresse du Roi, celle-ci n'eut garde de s'endormir, et tout fut sans doute mis en œuvre par elle pour triompher des scrupules de la maison de Tournon, si elle en avait, et des objections possibles de ses alliés les Condé et les Rohan-Soubise.

Après le contrat de mariage, au bas duquel figurent les plus grands noms de la

famille royale, la bénédiction nuptiale eut lieu le 19 juillet 1773. La jeune femme avait 17 ans.

Cette union ne fut pas heureuse. Mais il me serait difficile de suivre M. Marius Tallon dans les nombreux détails auxquels il s'est laissé entraîner. Qu'il me suffise de relater ici, avec la sobriété imposée par ce compte rendu, que moins d'un an après la date où nous sommes, je veux dire le 10 mai 1774, la mort du roi Louis XV jetait en exil toute la dynastie des Dubarry.

La jeune vicomtesse suivait sa tante à Saint-Vrain (1775), aux environs d'Arpajon, d'où elle retournait à Paris un moment pour rentrer peu après dans sa famille en Vivarais. Croyant alors avoir à se plaindre du vicomte, elle se promettait de rester désormais auprès de ses parents, lorsque la présence intentionnelle ou non de son beau-père à Lyon au commencement de 1776, vint ouvrir la porte à une réconciliation. Celle-ci eut lieu, et pendant deux ans environ tout marcha à souhait dans le jeune ménage.

Vers 1778, c'est-à-dire après la mort de leur premier-né, changement à vue dans la vie commune des deux époux. Dépenses folles de part et d'autre, habitudes de jeux, frivolités, liaisons coupables. On court à Spa, à Bath en Angleterre. Le 19 novembre le vicomte Adolphe périt en ce pays, dans un duel enragé, de la main d'un de ses amis, le comte Rice, un Irlandais.

La veuve, sans trop se déconcerter, rentre en France, et tout en continuant sa vie fastueuse, entame une série de procès avec son beau-père qui la traite cependant avec égards. Elle en vient à quitter son nom et à changer sa livrée et ses armes, malgré les vives remontrances de son père, courroucé d'une telle conduite. Cela dure ainsi pendant trois ans consécutifs. Mais pour en finir avec les parlements, le Conseil du Roi

et les reproches de sa famille, la rouée vicomtesse Adolphe trouva moyen de contenter tout le monde et elle-même la première, en se faisant épouser en secondes noces par un sien cousin du même nom, jeune, beau, riche, marquis et colonel en second du régiment de Rohan-Soubise.

Le mariage eut lieu en mars 1782. La nouvelle marquise avait retenu des Dubarry l'argent, les revenus et les bijoux, elle n'avait abandonné que leur nom exécré à cette heure. Que pouvait-elle désirer désormais ? Rien si ce n'est vivre.

Mais la destinée l'avait marquée du doigt : neuf mois après son second mariage, la jeune femme (elle avait 26 ans) mourait à Paris après une courte maladie. Ses funérailles eurent lieu à Saint-Sulpice le 9 décembre 1782.

Cette pâle analyse ne saurait donner qu'une faible idée de l'œuvre si méritoire de votre correspondant. Il y a là, en outre de lettres particulières et documents de réelle valeur, des traits de mœurs, quelques anecdotes, deux inventaires curieux et jusqu'à des chansons qui sollicitent singulièrement l'attention du lecteur. L'ensemble donne une idée exacte de cette société aimable, polie, brillante, mais parfaitement corrompue qui a sombré dans la grande tourmente révolutionnaire.

J'apprends au dernier moment que M. Marius Tallon, sur le point de trouver un éditeur, se réserve de faire un tirage à part d'un certain nombre de volumes. Je ne saurais trop vous inviter, le moment venu, à vous assurer par vous mêmes de l'exactitude de mes appréciations. Il y aura profit pour tous.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SÉANCE DU 31 JANVIER

Présents : MM. Bondurand, *président* ; J. Salles, Lenthéric, Verdier, Doze, abbé Ferry, Simon, Mazel, G. Fabre, Coustalet, Comte de Balincourt, Bardon, Marq. de Valfons, Clauzel, *membres résidents* ; général Pothier, *membre honoraire* ; Estève, *correspondant* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques adressées par les Sociétés correspondantes depuis la dernière séance.

L'Académie a reçu en outre à titre d'hommage : *L'Art de cultiver les primevères de Chine et les Cinéraires*, par M. Henri Pascal (du Mas de Nages).

M. le Secrétaire communique les lettres d'adhésion et de remerciement des personnes qui ont été l'objet d'une élection dans la séance du 17 janvier, MM. d'Albiousse, abbé de Laille, Ch. Gide, Marsaut, au titre de membres non résidents : M. Raymond Février au titre de correspondant.

M. BORY, récemment élu à la Chambre des Députés pour l'arrondissement de Saint-Flour, fait connaître que sa nouvelle situation ne lui permet pas de conserver le titre de membre résident de l'Académie et exprime ses regrets de se séparer de ses confrères.

L'Académie lui décerne, conformément à l'art. 5 du règlement, le titre de membre honoraire.

M. le Secrétaire, au nom de la Commission de publication, soumet à l'Académie la

composition des matières proposées pour constituer le volume de nos mémoires pour l'année 1890.

Pièces liminaires

- MM. Dardier, prés. — Discours d'ouverture de la séance du 7 juin 1890.
Boyer. — Compte-rendu des travaux de l'année 1889.
Maurin. — Rapport sur le concours de poésie. (Mme Mancel)
L'abbé Delacroix. — Notice historique sur l'abbé Azaïs.

Archéologie

- MM. Pothier. — Etude préhistorique sur divers systèmes de mors de chevaux.
Estève. — Inscription de l'époque romaine.
Bondurand. — Inscription du Moyen-Age (Astier).
Aurès. — Métrologie assyrienne. — Dissentiments avec M. Oppert.

Histoire locale

- MM. Puech. — La juridiction ecclésiastique à Nîmes.
Bondurand. — Les péages de Tarascon.
Bardon. — Suite de la liste des Consuls d'Alais.

(Histoire naturelle (géologie, botanique))

- MM. Jeanjean. — L'Age du bronze dans les Cévennes.
Abbé Magnen. — Glanes botaniques.

Poésie

- MM. Ducros. — La Légende du ver à soie.
Bigot. — Françoun, fable patoise.

Variétés

- M. Coustalet. — Légendes mythologiques.
M. BARDON annonce qu'il lui est tombé sous la main une série de quelques volumes sous le titre de : *Esprit des journaux*, ren-

fermant des documents littéraires intéressants, parmi lesquels l'énoncé des lectures de diverses séances de l'Académie de Nîmes, à la fin du XVIII^e siècle, dont il donne la composition. Le don que nous fait M. Bardon de sa collection sera d'autant plus précieux, que ces séances se réfèrent à une période pour laquelle il n'est pas resté trace dans nos archives des travaux de l'Académie.

L'Académie adresse à M. Bardon ses remerciements.

M. FABRE, qui a pris connaissance détaillée du programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne pour 1891, appelle l'attention de l'Académie sur divers sujets proposés qui, par leur nature, lui paraîtraient pouvoir être l'objet de communications de quelques membres de notre Compagnie.

M. le Président recommande cette observation à ceux de nos confrères qu'elle peut intéresser.

M. BONDURAND donne lecture de l'avertissement qui précède le texte provençal des *Péages de Tarascon*, dont il propose la publication par l'Académie.

L'Académie approuve l'insertion de ce document dans le volume des mémoires en préparation (en remplacement des *Coutumes de Tarascon* dont le texte assez volumineux sera réservé pour l'année prochaine).

M. LIOTARD communique trois lettres inédites qui empruntent leur intérêt à la mémoire de Jean Reboul.

La première en date du 15 mars 1844 adressée à Silvio Pellico à Turin lui demande ses bons offices au profit de M. Auguste Demians qui se prépare à faire un voyage en Italie.

La deuxième non datée est adressée au statuaire David (d'Angers) à qui Reboul transmet des remerciements pour un fait indéterminé, qui pourrait être l'offre de sculpter le buste du poète. — La ville de Nîmes possède quelques œuvres de David qui rappellent son séjour dans notre ville et les relations qu'il avait pu y conserver.

La troisième en date du 28 mars 1845 n'est pas de Reboul mais écrite à son sujet. — C'est un charmant billet adressé par J. Janin à Mademoiselle Rachel pour la prier d'entendre chez elle ou chez lui la lecture par Reboul, de sa tragédie d'*Antigone* écrite à son intention. Cette œuvre est encore inédite ainsi qu'une autre tragédie intitulée *Charles Martel à Nîmes*.

Les éditeurs du dernier volume de poésies de Reboul paru en 1865 avaient exprimé l'espoir de les publier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1891.

Présents: MM. Bondurand, *Président*; Bigot, Verdier, abbé Ferry, Dardier, Mazel, Coustalet, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, *membres résidents*, Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la Séance du 31 janvier est adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des publications reçues des sociétés correspondantes.

M. COUSTALET signale à l'Académie une inexactitude qui s'est glissée dans l'impression du dernier volume de ses mémoires.

A la page 29 se trouve une inscription grecque dont la dernière ligne doit être lue.... ΩΜΟΝΕC et non ΩΜΟΝΕK. Les deux lettres O I qui restent de la 1^{re} ligne indiquent un nom au pluriel, nom de peuple, de tribu ou de profession, avec lequel s'accorde le dernier mot qui était, sans aucun doute [E V F N] Ω Μ Ο Ν Ε C

Nous trouvons en outre dans ce fragment le mot Ν Ι Κ Η C (de la victoire). Il s'agit donc dans notre inscription d'un témoignage de *reconnaissance* pour une *victoire*. Mais quel genre de victoire ? C'est ce qu'il est fort difficile de conjecturer vu l'état de mutilation de ce fragment.

M. BARDON présente le compte rendu suivant :

§ 1

M. Rouvière s'est fait l'historien de la Révolution dans le Gard ; quatre volumes de son œuvre ont déjà paru. Mais comme il

n'a pu, en construisant cet immense édifice, employer tous les matériaux qu'il avait patiemment accumulés, il les utilise au rez-de-chaussée de divers journaux, et de ces feuilletons il forme de petits livres assez coquets dont il vous fait hommage. Après les dimanches, les lundis *révolutionnaires*. Il y a de tout sous ces modestes titres. Ainsi, dans ce dernier volume, d'une *lettre d'amour* à la Constituante, nous passons au boniment d'un Chiarini de l'époque, d'un oculiste qui a lu Platon, Virgile, Tacite, Voltaire etc., etc.... et qui s'empresse d'envoyer quelques conseils à cette assemblée, « *foyer de lumières dont la douce clarté va dissiper le chaos des ténèbres* ». De quel billet doux, de quelle ordonnance révaient trois ans plus tard ces âmes naïves, ces cœurs généreux ? M. Rouvière a oublié de nous le dire. Essayons d'y parvenir par analogie, en parcourant les différents chapitres de ce volume. Rabaut-St-Etienne a été pasteur du Désert avant d'être un homme politique ; il ne cesse de voir dans le département du Gard des *nuées de prêtres qui se servent de pratiques superstitieuses pour fasciner les esprits*, et il accuse le Gouvernement de manquer d'énergie.

Un garde du corps, parent du général d'Albignac, fit la connaissance de Rabaut-Saint-Etienne en 1789 : il écrivait : « Son langage est doux, poli, modéré ; quelques » personnes le trouvent insidieux ; on le » compare au chat qui fait patte de velours » et joue avec la souris qui ne lui échappe » jamais ». Quand il n'y eut plus de souris, Rabaut-Saint-Etienne eut affaire à de gros rats qui l'étranglèrent.

Après le député, après le garde du corps, M. Rouvière amène devant nous un type peu sympathique : François Victor Aigoïn, né à Sumène, était colporteur d'étoffes lorsque la Révolution commença. Il exultait de joie à la foire de Beaucaire en 1792 ;

le peuple avait envahi les Tuileries, (quel déballage!) ce n'était pas assez. Aigoïn demandait la déchéance du traître Louis XVI..... et la place de député. Il y avait en lui l'étoffe d'un conventionnel de marque. Oyez cette profession de foi: « *Electeurs du Gard... j'ai constamment combattu tous les lâches... mes amis sont les Robespierre, les Danton.....* » On connaissait le candidat, il n'obtint pas un seul suffrage, mais le Ministère jeta à ce bouledogue un os à ronger et le nomma juré au tribunal révolutionnaire de Paris. Dans ses affiches Aigoïn avait dit que son nom seul inspirait la terreur. Ce nouveau pourvoyeur de la guillotine avait-il de temps en temps des remords?... La roue de la fortune tournait. Le 9 thermidor, l'ami Robespierre avait été raccourci! Aigoïn était dans ses petits souliers. Il envoya de suite son *meâ culpâ* à Rabaut-Pommier, le frère de Rabaut-Saint-Etienne. *Quantum mutatus.....* « On m'a nommé juré à Paris, » sans que je l'aie sollicité; je vendais mes » indiennes à Toulouse lorsque je reçus ma » nomination. Je suis resté à peine deux » mois dans ce tribunal de sang. Je fus dé- » noncé aux Jacobins comme trop faible. » J'ai souffert de cette tyrannie qui pesa du- » rant quinze mois sur la Convention et sur » la France.... Ce tyran de la France, ce » traître Robespierre, ce monstre... j'ai été » l'agent passif et involontaire du crime ».

Regrets trop tardifs! Aigoïn, d'après l'Évangile, s'était servi du glaive et méritait la mort. M. Rouvière ne nous dit pas comment finit cet homme qui comme tant d'autres, avait été entraîné par le courant. A l'aurore de la Révolution, il y avait eu un moment où la fraternité avait été dans tous les cœurs.

Oui, l'enthousiasme avait été universel et la France entière avait applaudi la prise de la Bastille. Dans les plus petits hameaux on avait fêté ce succès du peuple.

A Vauvert la garde nationale avait assisté à des Te Deum, à des *courses de taureaux*. On avait bu à rasades : Vive le Roi, vive la Nation.

Un an après, les cris étaient un peu moins nombreux. A Saint-Jean-du-Gard le curé se rendait bien au temple et le pasteur à l'église, mais ce curé était un prêtre avec lequel les fidèles catholiques ne pouvaient s'accorder. Il avait beau versifier le 14 juillet 1790. Du reste, chacun avait débité son petit couplet : Pasteur, maire, *maïresse* ; le curé avait débuté pendant que l'orchestre jouait « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille » ! Hélas, quelques mois après le colonel de Vauvert, le maire de Saint-Jean, deux braves gens pourtant, étaient décapités ! L'ex-curé assermenté avait rejoint le Pierrot du Comtat-Venaissin, et la femme du maire ne fredonnait plus d'ariette : elle avait neuf enfants, neuf orphelins à élever ! Le Pasteur ? M. Rouvière ne sait pas ce qu'il devint. Et les courses de taureaux ? Il y eut relâche : ceux qui aiment à voir couler le sang n'avaient plus besoin de payer les gardiens des manades de la Camargue.

Un mot en passant : je ne croyais pas M. Rouvière aussi aficionado ; il a l'air de blâmer ceux qui sont hostiles aux courses de taureaux. Un de nos devanciers, le rédacteur du Journal de Nîmes de 1788, eût été un membre actif de la *Société protectrice des animaux*, s'il eût vécu cent ans plus tard. Chacun a le droit d'aimer l'éventrement des chevaux des picadors aux arènes, l'assommage des taureaux à coups de triques dans les villages, mais on a tort d'attaquer la cour de Rome de ce qu'elle invite les chrétiens à fuir ce genre de spectacles : « la Cour de Rome, dit M. Rouvière, est toujours disposée à empêcher les gens de danser en rond ». Parmi les journalistes de 1789, il y avait quelqu'un qui aimait beaucoup, beau-

coup à voir danser en rond. Il ne manquait pas une représentation et surtout une première. Aussi il nous raconte le défilé des artistes devant le buste du Roi. de

« Celui qui ne vit que pour eux
» Et qui fait son unique étude
» Des moyens de les rendre heureux ».

Ce charmant et jeune chroniqueur, homme de goût, dit M. Rouvière, périt sur l'échafaud. Avait-il fâché le protecteur municipal de quelque danseuse ?

§ II.

Le métier de journaliste en province ne fut jamais commode. Le *Courrier d'Avignon* avait alors pour rédacteur en chef Sabin Tournal. D'après Dampmartin, (celui qui avait une si belle bibliothèque dont M. Rouvière a retrouvé le catalogue autographe), Sabin Tournal avait une figure peu sympathique :

« L'enfer peint sur ses traits repoussants
» habitait tout entier dans son âme. Chargé
» de fers, miné par une maladie grave, ex-
» tenué par les suites de mauvaises mœurs...
» sa bouche ne s'ouvrait que pour vomir le
» blasphème et la menace ».

Dampmartin, successivement légitimiste, bonapartiste, n'importequiste, manque d'indulgence et de charité. Au moment de la Révolution, Tournal, partisan de l'annexion du Comtat Venaissin à la France, se fit des ennemis irréconciliables ; il avait bec et ongles, il se défendit contre des confrères du même accabit qui le traitaient de la manière la plus grossière. Les épithètes les plus modérées étaient *infâme, monstre dénaturé, folliculaire enragé, calomniateur*, et le rédacteur signait : L. Meyer, *patriote impartial*. Tournal alla gémir sur la paille humide du cachot ! L'abbé Maury, frère du fameux cardinal, en faisant une visite de la prison, l'apostrophe : « *Voilà où vous ont*

conduit vos écrits. Tournal répondit : « Je préfère des fers honorables à un triomphe honteux ». Après une centaine d'arrestations, Tournal renonça au journalisme. L'étude sur Sabin Tournal occupe un quart du volume ; et je comprends qu'un publiciste, lui aussi objet de tant d'attaques et de tant de manifestations, ait retracé avec amour la vie d'un journaliste pendant la Révolution. M. Rouvière sûrement reviendra sur cet individu, et nous sommes nous-même curieux de savoir comment Bonaparte récompensa son premier imprimeur, ce Tournal qui avait édité « *le Souper de Beaucaire* ».

Nous ne voudrions pas donner trop d'importance à un simple compte rendu, et nous nous contenterons de ne citer que les titres de certains chapitres : *Le partage des biens communaux en 1791*, (mémoire de Trélis Jean Julien) *Nîmes port de mer*, *Les moulins à feu du chanoine d'Arnal*. Grâce à M. Rouvière, ceux qui ont lu la *feuille villageoise*, connaîtront assez bien le fonctionnement du service des postes à la fin du XVIII^e siècle. La police de Robespierre ne respectait pas le secret des lettres ! Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, a dit Salomon, et pourtant M. Rouvière paraît surpris de voir avant la Révolution des asiles de nuit pour les pauvres, des prix de vertu ; il ajoute : « *Les socialistes n'ont rien inventé..... en ce qui concerne les asiles de nuit.* Nous remplacerons les points par ces mots « et en beaucoup d'autres choses ». Dots de filles pauvres, fondations charitables, propagation de l'instruction ; l'ancien régime avait des séminaires, qu'un député de l'Époque a osé appeler des nids de tyran. Or, les nids du Gard, d'après les rapports des autorités départementales et communales de 1790 étaient très bien organisés. A Nîmes les professeurs ont tous vingt ans de service dans l'Enseignement, et ils travaillent

pour la gloire... de Dieu. Le supérieur d'Uzès est un ecclésiastique recommandable par ses vertus et ses talents. A Alais, on trouve que la France voulait bien des réformes, mais qu'elle en a déjà au-delà de ses désirs. Les démolisseurs firent la sourde oreille. Le vrai clergé, de son côté, boudait déjà contre la Révolution ; Il avait espéré beaucoup des idées novatrices. En 1789, les prêtres péroraient et faisaient des brochures. « *L'Eglise a dans son sein des richesses suffisantes pour payer les dettes du Clergé et de l'Etat* ». Voilà ce que publiaient les curés dans le Journal de Nîmes, du 19 février 1789, et l'Etat vendit les biens du clergé. C'était son devoir ; l'emploi du revenu de ces biens n'était pas régulier ; et les petits curés ne gagnaient pas leur vie, tandis que les grands prélats pouvaient se payer des fantaisies très coûteuses. Mais l'Etat outrepassa son droit lorsqu'il voulut imposer au Clergé un serment à la fois relatif au spirituel et au temporel. Alors une lutte terrible commença ; Le prieur de Cognac, Solier et bien d'autres ecclésiastiques moururent victimes des passions de l'époque. M. Rouvière approuve la lettre qu'écrivit Solier sur son refus de serment, « *lettre, dit-il, admirable, de bon sens et de logique* ». Enfin ! M. Rouvière a trouvé la note juste, il n'est pas de ceux qui font de la Révolution un *bloc indivisible*, et surtout il n'absout pas les assassins. Il aime la Révolution et il a raison.

« Lorsqu'on a assisté à une Révolution de »
» 12 ans, lorsque on a observé la disposition »
» des esprits dans toutes les classes, on voit »
» que ceux qui déclament le plus contre la »
» Révolution ont bien su prendre de la Ré- »
» volution tout ce qui pouvait favoriser leur »
» amour-propre, leur indépendance ». C'est ainsi que s'exprimait le cardinal de Bausset en 1801, c'est ce que dit en d'autres termes

au clergé français un cardinal contemporain..... Que M. Rouvière continue ses études ; elles recevront ici même, tôt ou tard, leur légitime récompense.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1891.

—o—

Présents : MM. Bondurand, *Président* ; Bigot, Verdier, Puech, Faudon, abbé Ferry, Robert, Boyer, Dardier, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des envois des sociétés correspondantes auxquels s'ajoutent à titre d'hommage :

Le péril national et la dépopulation croissante de la France, par M. Camille Rabaud, *correspondant*.

Philippe de Girard, notice biographique, par Mlle Gustave Desmoulin, faisant partie de la bibliothèque des écoles et des familles, et transmise par Mme la baronne de Pages, petite fille de l'illustre inventeur, *correspondante*.

Compte-rendu des fêtes de la ville d'Alais, publié par la Société scientifique et littéraire de cette ville, à l'occasion de l'inauguration de la statue de J.-B. Dumas et du buste du marquis de la Fare-Alais.

—
L'Académie procède à l'élection à l'ordre du jour, en remplacement de MM. Gouazé, F. Béchard et Bory.

Sont nommés au scrutin à l'unanimité aux 3 places de membres résidents : MM. Benoît-Germain, industriel, Président du Conseil des Prud'hommes de Nîmes ; doc-

teur Reynaud, chirurgien en chef des hospices ; et Estève Louis, conservateur du musée archéologique de Nîmes, déjà correspondant de l'Académie.

Mme la baronne de Pages demande l'envoi du programme d'un concours, qu'elle suppose ouvert par l'Académie, pour la confection d'un petit manuel d'agriculture pratique. Ce concours est ouvert par la Société d'agriculture. M. le Secrétaire perpétuel se charge de se procurer ce programme et de l'envoyer à Mme de Pages, en lui signalant son erreur.

M. SIMON communique de la part de M. Roux, instituteur à St-André-de-Valborgne, une note relative aux froids excessifs de cet hiver et à leurs effets sur quelques points particuliers des Cévennes. Cette note a déjà paru dans certains journaux de Paris.

M. MAURIN donne lecture d'un fragment intitulé la *première invasion de la Narbonnaise*, faisant partie d'une étude générale sur cette ancienne province romaine.

M. ESTÈVE communique de récentes découvertes archéologiques et s'exprime ainsi en présentant l'estampage de deux inscriptions inédites, trouvées sur la colline du Puech Ihasion, quartier de la Croix-de-Fer,

La première de ces inscriptions, d'un caractère archaïque, se trouve sur une stèle à fronton et porte une dédicace faite par une femme à son affranchi :

D M
A B V D I A . P H L E
G V S A . G E L L I O
L I B E R T O

Que je traduis : Aux dieux Manes, Abudia Philegusa à Gellius son affranchi.

C'est la première fois que nous rencontrons dans notre région le gentilice *Abudius* assez commun à Vaison et à Vienne, où il apparaît surtout sur des marques de potier. Celui de *Gellius* est moins rare ; Il apparaît sur des poteries trouvées à Nîmes, à Arles, à Aspres-les-Veynes, à Vaison ; et enfin à Uzès nous trouvons l'ex-voto d'un L. Gellius.

La deuxième inscription a été gravée aussi sur une stèle en pierre dure et blanche de la carrière du Mont-Duplan. Enfermée comme la précédente dans un encadrement de moulures surmonté aussi d'un fronton triangulaire, mais au milieu duquel, la formule D . M se trouve placée.

Voici le texte :

D . M
PA V L L I . P A C A T I . F
E T . V E R I N A E
V A L E N T I I . F . V X O R I
P R I S C V S . F R A T R I
P I S S I M O

En traduisant : Aux Dieux Manes de Paulus, fils de Pacatus, et de Verina, fille de Valentius ; Priscus à son épouse et à son frère très chéri.

Ces noms serviles ne sont pas des inconnus pour nous, sauf celui de Valentius qui ne figure même pas au corpus des inscriptions de la Narbonnaise. Nous sommes en présence d'un monument dont les caractères sont bien gravés et qu'on dirait de la bonne époque, si ce n'était les nombreuses liaisons de lettres, ce que l'on pourrait, d'ailleurs, attribuer au manque d'espace ;

La pierre est réduite à 0,85 de longueur, sa largeur est de 0,43 ; elle était placée en tête, sur champ, la face en *dedans* de façon à former le demi-côté gauche d'une sépulture.

C'est dans le terrain de M. Légal et dans

le faible emplacement d'une modeste maison à construire que se sont rencontrées à peu de distance l'une de l'autre cinq ou six tombes, dont deux d'enfants ; ces dernières étant des amphores allongées à anses et dont le col a été détaché pour permettre d'introduire le corps d'un jeune individu.

Les ossements assez bien conservés des grandes personnes étaient renfermés les uns dans des auges d'une seule pièce, les autres dans des cercueils formés de dalles, seuils de porte, pierres travaillées ou autres en un ou plusieurs morceaux, mais bien jointifs et se recouvrant bien.

L'orientation Est, c'est-à-dire la tête à l'Ouest dans ces tombeaux nous dénote une intention chrétienne, et nous nous proposons de relever sur un plan de ce quartier la position des nombreuses sépultures que l'on y a trouvées depuis 1886, à l'époque de la construction du canal des eaux pour l'artillerie.

M. DARDIER donne lecture d'une lettre de Paul Rabaut, du 11 juillet 1764, à l'occasion de celle à Mgr l'évêque d'Alais qu'on avait fait paraître sous son nom. Voici le résumé de cette lettre et des notes dont M. Dardier l'a accompagnée :

« On était au plus fort de la lutte entre les jésuites et les parlements. Celui de Toulouse, suivant l'exemple de celui de Paris qui, par arrêt du 19 juin 1762, avait dénoncé comme « dangereuses et pernicieuses en tout genre » les assertions soutenues et enseignées par la Société de Jésus, avait lancé un arrêt semblable, le 26 février 1763, et engagé fortement les évêques de son ressort à « prendre en ce qui les concernait, toutes les mesures qu'exigeait leur sollicitude pastorale sur des objets aussi importants ».

» L'évêque d'Alais, Jean-Louis de Buisson de Beateville, qui occupait depuis 1755 ce

siège épiscopal, répondit à cet appel. Le 16 avril 1764, il publia une *Institution pastorale* dans laquelle il flétrissait « les maximes révoltantes de l'effrayante et licencieuse morale » des Jésuites, qu'il qualifiait de « doctrine de Satan ».

» Ce mandement était d'un honnête homme et d'un évêque chrétien. Mais il lui suscita d'implacables ennemis. Ses collègues en épiscopat lui reprochèrent vivement de s'être séparé sous ce rapport des autres évêques de France; et il faut avouer qu'au point de vue catholique Beaufort avait été imprudent. L'archevêque d'Aix, Mgr Brancas, en particulier signala avec malignité cette infraction à la discipline ultramontaine, car le pape ne s'était pas encore prononcé.

M. DARDIER se réfère sur ce point à une étude fort curieuse et très instructive de notre savant confrère, M. Achille Bardon, qui a été publiée dans les *mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, 1883, p. 36-84.

« Sur ces entrefaites parut une lettre supposée écrite par Rabaut à Beaufort. Le fabricant du Libelle fait dire au pasteur de Nîmes, sous forme de compliments ironiques, que les protestants étaient autorisés à nourrir les plus belles espérances; que « de beaux jours » allaient bientôt se lever pour eux. C'était un excellent moyen de jeter le soupçon, la défaveur sur la fidélité de l'évêque d'Alais. L'arme était déloyale, mais elle a dû porter coup.

Paul Rabaut, dans une première *déclaration*, du 24 mai 1764, désavoua et condamna la lettre à laquelle on avait osé mettre son nom. Mais comme la calomnie persistait, il répandit dans le public un autre désaveu, et pour lui « donner un peu plus d'amplitude » il y joint quelques réflexions à l'adresse des prélats intolérants.

» Ces réflexions, particularité intéres-

santé que relève M. Dardier, ont été prises en partie dans un manuscrit du pasteur Pomaret, de Ganges, un correspondant de Voltaire, lequel manuscrit fut imprimé en 1765, à Paris, par les soins de Court-de-Gebelin : *Lettre à MM. les Evêques de France, etc.*

» Particularité plus intéressante encore, relevée par M. Dardier : ces *Réflexions* de Pomaret lui ont été suggérées par J.-J. Rousseau, ce qui prouve que malgré ses boutades et ses refus, le philosophe de Genève n'a pas été aussi indifférent qu'on le croit au malheureux sort de ses coreligionnaires de France.

» La lettre de Paul Rabaut paraîtra bientôt dans la *correspondance* de ce pasteur, qui est sous presse ; elle est la 140^{me} du recueil. On y verra les détails que nous devons supprimer ici.

» Comme appendice à son étude, M. Dardier parle d'une autre lettre, faussement attribuée à Paul Rabaut, qui parut deux ans plus tard, et qui fut presque une affaire d'Etat. Ce nouveau libelle, sous forme d'épître du pasteur de Nîmes au Consistoire de Genève, et de réponse de ce consistoire à Paul Rabaut, avait pour but de faire croire qu'on enseignait au collège et dans les écoles de Nîmes une doctrine conforme à celle de l'église de Genève ; on voulait ainsi discréditer les nouveaux maîtres qui avaient remplacé les Jésuites expulsés. Le résident de France à Genève, M. Hennin, réclama du consistoire de cette ville une déclaration en désaveu expresse, et cette réclamation officielle était faite également au nom de l'évêque de Nîmes, le vénérable Becdelièvre ; l'un et l'autre étaient parfaitement persuadés que la lettre de Rabaut était supposée ; mais ils désirèrent que l'imposture fût officiellement signalée. — Ajoutons que le résident Hennin avait comme supérieur

l'ambassadeur de France, en Suisse, lequel était le frère de l'évêque d'Alais. — Paul Rabaut n'eut pas besoin d'agir dans cette circonstance : ceux qu'on attaquait sous son nom se chargèrent de ce soin en rendant hommage à la vérité ».

M. le Trésorier fait le dépôt de son compte de gestion de recettes et dépenses de l'Académie pour l'exercice 1890, qui solde par un excédant de recette de 3,035 fr. 45. L'examen de cette comptabilité est renvoyé aux membres du bureau, avec adjonction de MM. de Balincourt et Bardon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. le Trésorier, après avoir lu son compte de gestion de recettes et dépenses de l'Académie pour l'exercice 1890, qui solde par un excédant de recette de 3,035 fr. 45. L'examen de cette comptabilité est renvoyé aux membres du bureau, avec adjonction de MM. de Balincourt et Bardon.

SÉANCE DU 14 MARS 1891

—0—

Présents : MM. Bondurand, *Président* ; J. Salles, Lenthéric, Verdier, Puech, Abbé Ferry, Dardier, Simon, Mazel, Abbé Gouffon, G. Fabre, Coustalet, Comte de Balincourt, Bardon, Benoît-Germain, Reynaud, Estève, *Membres résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

M. le Président souhaite la bienvenue à nos trois confrères élus dans la séance du 28 février en qualité de membres résidents, et qui prennent séance aujourd'hui : MM. Benoît-Germain, docteur Reynaud et Estève, ce dernier appartenant déjà à la compagnie au titre de *correspondant*. Ces messieurs témoignent de leur satisfaction et de leur gratitude.

M. Benoît-Germain exprime ses sentiments sous la forme d'une gracieuse pièce de vers

Le procès-verbal de la séance du 28 février est lu et adopté.

— A l'occasion de ce procès-verbal et du compte-rendu des fêtes d'Alais pour l'inauguration de la statue de J.-B. Dumas, publié et transmis à l'Académie par la *Société scientifique et littéraire* de cette ville, M. Bardon exprime le regret que cette publication, au milieu de ses infinis détails, n'ait pas fait mention de la présence de notre Président et de ceux de nos confrères qui s'étaient fait un devoir d'assister à ces solennités

M. le Secrétaire présente le relevé des envois des sociétés correspondantes.

M. BORY, élu à la Chambre des députés, transmet ses remerciements pour sa nomination à titre de membre honoraire.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Jules Oppert contenant de nouveaux renseignements sur la métrologie assyrienne, résultant de documents supplémentaires qui se réfèrent à l'acte de vente signalé dans ses précédentes communications.

M. OPPERT remercie par une seconde lettre de l'envoi des épreuves de son dernier mémoire sur la même question, inséré dans le volume sous presse de nos derniers travaux.

M. le Secrétaire en qualité de rapporteur de la Commission de comptabilité, soumet à l'approbation de l'Académie le compte des recettes et dépenses de l'exercice 1890 qui se résume comme suit :

M. M. Recettes :		
Report de l'exercice 1889,		1.437 10
Cotisations : résidents,	990	} 1.730 00
— non résidents,	290	
— correspondants,	450	
Diplômes,		80 00
Subventions : le département,	600	} 1.100 00
— la ville,	500	
Vente d'un volume,		5 00
Jetons non réclamés,		3 50
Agio, compte courant,		37 20
		<hr/>
Total des recettes :		4.392 80
Dépenses :		
Jetons de présence,	168	00
Concierge : traitement et menus frais,	249	05
Expéditionnaire,	100	00
Frais de la séance publique,	52	90
Distribution de médailles		
aux donateurs d'objets		
antiques,	32	30
Impressions,	157	00
Exemplaires du journal,	40	10
Prix de poésie (Mme Mancel)	300	90
Contributions (Legs Mau-		
menet),	103	50

Annales du Midi et 2 volumes,	15 35	
Frais de bureau,	31 95	
Timbres-quittance,	13 25	
Quittances retournées et frais,	92 65	
	<hr/>	
Total :	1.356 95	1.356 95

Excéd. de recettes : 3.035 85

Cet excédent est fictif car il est grevé de frais d'impression appartenant à l'exercice 1890 s'élevant à 1.812 75 et acquittés après le 31 décembre sur les fonds de 1891.

Actif réel : 1.223 10

L'Académie donne son approbation à la gestion de son trésorier pour l'exercice 1890.

L'Académie, à la sollicitation du Comité pour l'érection de la statue du général Perrier à Valleraugue, déclare qu'elle s'inscrit sur la liste de souscription pour une somme de 50 francs.

M. le Président invite l'Académie à fixer le jour qui sera affecté à la séance publique pour l'année courante. L'Académie adopte la date du samedi 30 mai, et accepte, pour être portés au programme des lectures à la suite des pièces réglementaires : le compte-rendu d'une fête Académique en 1781, déjà communiqué par M. de Valfons ; et une notice offerte par M. G. Fabre contenant l'appréciation des écrits de M. le pasteur Viguié pendant la période de sa collaboration aux travaux de l'Académie.

M. le docteur PUECH soumet à l'Académie une notice qu'il a rédigée en vue des communications aux conférences de la Sorbonne pour la prochaine session de 1891, dans laquelle il retrace le fonctionnement à Nîmes au XVI^e siècle de l'atelier de poterie de

Sigalon, dont les produits, dont on ne connaît que de très rares spécimens, ont fait sensation; tant à l'Exposition rétrospective du Trocadéro en 1889 que dans la vente publique d'une riche collection en 1890 où deux pièces capitales ont obtenu des prix très élevés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

SÉANCE DU 28 MARS 1891

Présents : MM. Bondurand, *président* ; J. Salles, Lenthéric, Verdier, abbé Ferry, Boyer, Clavel, Simon, Mazel, G. Fabre, Bardon, Ducros, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; G. Guizot, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente le relevé des publications reçues des Sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu en outre de M. Flouest, membre honoraire, diverses communications faites par lui à la Société des antiquaires de France : 1° *Les bas-reliefs de la place Lenche*, à Marseille, nouvelle interprétation qui signale dans les sculptures très altérées les attributs ordinaires du Dieu au maillet ; 2° *Une dissertation sur le mot autel* qu'il convient d'entendre, en archéologie, de deux manières ; 3° Deux autres communications relatives : l'une aux statuettes de bronze découvertes à Marlieux (Ain), qui paraissent avoir fait partie d'un laraire ; l'autre, au mobilier (armes et objets de toilette) découvert dans une sépulture gauloise, à Gruffy, dans le voisinage d'Annecy.

M. CLAVEL présente à l'Académie un compte-rendu développé, analytique et critique, des *ETUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE* de M. E. de Masquard, recueil de *Petits pamphlets* dont il lit plusieurs extraits et dont il apprécie la forme et le fond.

Ce livre est surtout un plaidoyer en faveur de l'agriculture; mais à cette occasion, il s'occupe de notre politique intérieure et extérieure, de la sériciculture, de la vaccine, des canaux d'irrigation, des traités de commerce, du libre-échange et de la protection.

Il a sur toutes ces questions — les plus intéressantes du jour — des idées ingénieuses, presque toujours justes, exprimées en un langage vif, coloré, humoristique.

Pourquoi son nom n'a-t-il pas obtenu plus tôt la notoriété que méritent la probité, la compétence, l'énergie, le patriotisme, le désintéressement que révèlent ses œuvres et sa vie? C'est qu'il a résolument attaqué seul, sans l'appui d'un parti ou d'une coterie, et sans ménagement, les puissants, la science officielle, les hommes et les choses qu'il juge funestes à la patrie.

En politique : A l'intérieur, républicain convaincu, il flagelle impitoyablement l'égoïsme des divers partis, et propose une révision de la Constitution; il voudrait trois Chambres représentant trois intérêts distincts, et une organisation du suffrage universel à un ou deux degrés qui, au lieu de fixer le nombre des députés d'après le chiffre de la population, prendrait pour base, comme dans nos libres communes du Moyen-Age, les professions réparties en trois grands groupes. Au-dessus de cette organisation, bien au-dessus, peut-être dans les nuages, il place ce *desideratum*, objet de tant de promesses aussi vaines que solennelles : « Tous les emplois et les honneurs au mérite...! »

A l'extérieur, il est hostile à la pratique de conquêtes et demande — si l'on veut des colonies — la création d'une armée coloniale composée de volontaires; on peut combattre, en effet, la colonisation qui procède par la force, et la constitution d'une armée coloniale est en préparation.

Mais quand M. de Masquard félicite M. de Freycinet de ne pas s'être associé à l'Angleterre pour la guerre égyptienne, M. Clavel fait observer que notre abstention a été la perte de notre ancienne et prépondérante influence en Egypte, la main-mise de l'Angleterre sur ce pays et sur le canal de Suez ; il ajoute que personne, en France, ne regrette notre intervention en Algérie et en Tunisie, mais qu'en tous cas il importe de ne choisir pour fonctionnaires, dans les colonies, que des hommes d'une probité et d'une capacité reconnues.

M. CLAVEL, ne croit pas non plus pouvoir approuver entièrement les... vivacités — sur certains points fondées cependant — de M. de Masquard contre M. Pasteur à propos de la sériciculture, de la vaccine et de la rage.

Il fait ressortir la force des arguments de M. de Masquard et la rigueur de ses déductions quand il combat les traités de Commerce et le libre-échange.

Pour refuser toute protection à l'agriculture, les économistes admirateurs de Cobden ont prétendu :

1° Qu'il existe deux grands courants commerciaux : l'un partant de l'Orient et du continent américain, apportant à l'Europe les produits du sol, matières premières nécessaires à l'industrie et produits alimentaires ; l'autre, partant de l'Europe et se composant presque uniquement de produits manufacturés : ils ont prétendu que vouloir enrayer ce double mouvement serait folie.

Or, dans la pratique, bien des contrariétés, telles que la guerre, des orages, des sécheresses, des inondations, des épidémies végétales et animales, etc. peuvent arrêter le premier courant. Quant au second, en fait, si l'Amérique continue à nous envoyer les produits de son sol, elle a frappé de droits de douanes nos produits industriels ;

à la faveur de ces droits, elle a créé un puissant outillage et, loin d'être encore un débouché pour nos produits manufacturés, elle nous inonde des siens.

2° Que l'agriculture emploie les *forces gratuites de la nature*, et que ses produits sont *vierges de tout travail humain*, comme si l'usinier, qui se sert de la vapeur ou d'une chute d'eau comme moteur, n'employait pas les forces gratuites de la nature, — comme si le blé, le fer, la houille, les cocons, etc n'exigeaient aucun travail humain pour être mis en valeur...

3° Qu'il ne faut pas imposer les objets de première nécessité, — et l'on maintient les octrois...

4° Qu'il ne faut pas faire renchérir la vie de l'ouvrier, en frappant le blé d'un impôt. — Mais l'impôt sur le sol où se cultive le blé, n'est-il pas un impôt sur le blé ?

5° Qu'il faut s'occuper surtout du consommateur. Mais si l'intérêt du consommateur veut qu'on prenne à l'étranger des produits agricoles, il nous imposera aussi ses produits industriels qui coûteront moins cher, l'étranger supportant moins de charges que nous. Et alors qui paiera nos impôts ? Comment vivrons-nous ?

Mais « à l'exception des rentiers, agioteurs, parasites, tout consommateur est producteur ; ce n'est pas le pain qui est le principal objet de première nécessité, c'est le travail, car sans le travail, pas de pain ».

Du reste, les nations dites libre-échangistes ont bien su faire fléchir les principes, quand leur intérêt était en cause, et retirer de leurs douanes de quoi payer leurs dettes et diminuer les charges de leurs nationaux. Même chez nous, les adeptes de l'École dite libérale, à Paris, à Lyon, Marseille, Bordeaux, le Havre, etc, tout en adorant le Dieu libre-échange, n'hésitent pas, dans la pratique, à implorer les faveurs de la Déesse Protection.

En introduisant les idées Cobdennistes dans nos traités de commerce, on a sacrifié l'industrie agricole qui occupe et fait vivre la moitié de la population, dont les produits sont reconnus de première nécessité, à des industries intéressantes sans doute, mais qui occupent chacune quelques centaines de milliers d'ouvriers seulement, et dont les produits trouvent, d'ailleurs, dans nos campagnes, leur principal débouché.

Par suite, les ouvriers des champs, mal payés ou sans travail, non seulement achètent moins de produits industriels, mais émigrent dans les villes où ils viennent faire concurrence aux ouvriers de l'industrie, ou mendier des places, s'affaiblir ou se corrompre ; d'où charges croissantes pour le budget, déchéance physique et morale de la population, chômages, grèves, socialisme, anarchisme...

Sans vouloir faire de la protection à outrance, n'est-il pas juste que l'étranger — qu'il nous vende ses produits, ou achète les nôtres, — paie sous la forme de droits de douane, une partie des charges que notre civilisation et notre état social imposent à nos nationaux ? Les droits fourniraient à l'Etat des ressources qui permettraient de supprimer ou de réduire certains impôts intérieurs, l'impôt sur les terres plantées en mûrier, par exemple, et même l'impôt foncier.

Des canaux d'irrigation auraient aidé l'agriculture ; on les a souvent promis ; ils ont été votés — non exécutés. Sous prétexte d'encourager une navigation intermittente et illusoire, on a jeté dans le Rhône plus de 60 millions, sous forme de digues qui multiplient les inondations et les pertes de l'agriculture.

Pour remédier à une situation désastreuse, M. de Masquard voudrait l'égalité pour tous devant les douanes, — comme elle l'est devant la loi — des droits sur les mutations

et le capital de toutes les valeurs mobilières françaises et étrangères, l'impôt sur le revenu, la suppression des octrois, etc. Sachant qu'on ne peut — au moins actuellement — obtenir toutes ces réformes, il se borne à demander l'établissement de droits compensateurs sur tous les produits qui entrent en France, ou qui en sortent.

Si, en outre, des économies, toujours possibles sur un budget aussi élevé que le nôtre, sont opérées par la réduction du nombre des fonctionnaires et la suppression des dépenses inutiles ; si les traités de commerce, dans le cas où l'on croirait devoir en conclure de nouveaux, étaient de courte durée, les maux de l'agriculture seraient amoindris, l'industrie n'y perdrait rien, le consommateur non plus. M. de Masquard aurait largement contribué à ces heureux résultats.

A la suite de cette lecture le nom de M. de Masquard est inscrit au registre des présentations en vue de sa nomination au titre de correspondant.

M. ESTÈVE soumet à l'Académie l'estampage et le fac-simile d'une inscription très bien conservée dans un encadrement de moulures : elle provient, comme tant d'autres souvent signalées, du quartier de St-Baudile ou de Calvas et vient d'entrer au Musée.

Elle n'est pas inédite, mais M. Estève y signale une erreur de lecture et en propose par suite une nouvelle interprétation. Le texte rectifié doit être lu comme suit :

D (hedera) M
VAL . NIGRINAE . PA
RENTES . VAL . NIGRINUS
ET . SEVERINA . MATER
F . P . T . S . M .

La feuille de lierre (hedera) sépare les lettres D . M.

Les estampages ou copies précédemment produits indiquent à la 5^{me} ligne un E de trop joint au T, et l'addition fautive de cette conjonction a amené la lecture :

Filice piissimæ et sibi merentissimæ

En retranchant la lettre ajoutée sans raison par les précédents épigraphistes, que condamne le dessin très correct de M. Estève, notre confrère propose d'interpréter les lettres de la 5^{me} ligne de la manière suivante :

*Filice posuit (ou posuerunt) titulum sanctæ
memoriæ*

Une observation minutieuse donne un intérêt particulier à cette inscription ; C'est qu'elle est palimpseste ; elle recouvre une inscription plus ancienne qui a été grattée et dont les traces apparentes sont insuffisantes pour la reconstituer.

Une indisposition de M. Ducros oblige à renvoyer à la prochaine séance la lecture de la pièce de vers portée au programme d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1891

Présents : MM. Bondurand, *président* ; J. Salles, Lenthéric, Verdier, Dardier, Clavel, Simon, Coustalet, comte de Balincourt, Bardou, Ducros, Clauzel, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; Jules Bonnet, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par diverses Sociétés correspondantes (suit la liste).

L'Académie a reçu en outre :

Un fascicule de la *Revue des Etudes grecques* (envoi du Ministère) :

Une livraison de l'*Histoire des religions* (annexe du musée Guimet,) par M. Jean Réville.

M. le Secrétaire informe l'Académie que notre confrère M. le docteur Puech, à l'occasion d'un voyage à Paris, a bien voulu se charger de retirer la médaille et le diplôme décernés à l'Académie à la suite de l'Exposition universelle de 1889.

Une lettre de M. le pasteur Février, correspondant à St-Hippolyte, exprime son désir de donner lecture à l'Académie d'un petit poème de 200 vers.

L'Académie accueille avec plaisir cette proposition.

Un dernier avis adressé par le Ministère de l'Instruction publique invite l'Académie à désigner un ou plusieurs délégués à la réunion des Sociétés savantes des départements ; M. Liotard est désigné en cette qualité et pourra s'adjoindre ceux de nos confrères résidant à Paris, habituellement ou accidentellement.

M. le Président invite les Commissions chargées d'apprécier les résultats du Concours de 1891 et de préparer le Concours de 1892, à s'occuper de la mission qui leur a été confiée. Il est convenu que les deux commissions se réuniront à cet effet jeudi prochain, 16 avril, à 5 heures du soir.

La parole est donnée à M. Benoit-Germain qui rend compte de l'ouvrage offert à l'Académie par M. le pasteur Camille Rabaud, de Castres, intitulé : le *Péril national* ou la *Dépopulation croissante de la France*.

Ce titre seul fait entrevoir le puissant intérêt qui s'attache à cette étude. Après la constatation des résultats comparatifs indiqués dans les statistiques qui démontrent l'infériorité de la France en regard des divers Etats de l'Europe au point de vue de l'accroissement de la population, l'auteur, inspiré par les plus nobles sentiments et par un ardent patriotisme, essaie de formuler les moyens de conjurer les dangers que peut faire courir à la France la situation inquiétante qu'il a signalée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1891.

Présents : MM. Bondurand, *président* ; Verdier, Puech, Doze, Dardier, Clavel, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducrôs, Clauzel, Benoit-Germain, *membres résidents* ; Jules Bonnet, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente le relevé des publications périodiques des sociétés correspondantes et des envois du Ministère (suit la liste) l'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommage :

Description de l'église Sainte-Cécile d'Albi par M. Emile Jolibois, archiviste du Tarn.

Les cent Sonnets de Raoul Lafagette (par l'intermédiaire de M. le colonel Meinadier, sénateur, *correspondant*). Gracieux volume portant pour épigraphe :

L'oiselier vous ouvre la cage ;
Comme un essaim de sansonnets,
A tire d'aile, en plein bocage
Envolez-vous, mes Cent sonnets.

L'Académie reçoit communication du décès de M. Gaspard Bellin, de Lyon, un de ses plus anciens et plus laborieux correspondants. Elle consigne au procès-verbal l'expression de ses regrets.

L'Académie procède à l'expiration du délai réglementaire à l'élection d'un correspondant. M. Eugène de Masquard est nommé en cette qualité.

Notre confrère M. le docteur Puech, rentré récemment de Paris, dépose la médaille et le diplôme décernés à l'Académie à la suite de l'exposition universelle de 1889, qu'il s'était chargé de retirer.

Les deux commissions nommées en vue des deux concours de 1891 et 1892 se sont réunies le jeudi 16 avril et présentent leurs conclusions :

La première qui a nommé pour rapporteur M. Maurin, fait observer que le concours d'Histoire dont le sujet était l'appréciation des *Travaux Historiques* de M. Guizot, n'a produit qu'un mémoire, dont l'auteur a fait preuve de fortes études et de connaissances profondes et variées, mais n'a pas développé suffisamment le point essentiel de la question qui comportait un jugement solidement appuyé de l'œuvre considérable de notre illustre compatriote. L'Académie ratifie les propositions de la commission tendant à accorder à l'auteur du seul mémoire présenté au concours, une mention très honorable, accompagnée d'une somme de cent cinquante francs.

Le rapport détaillé sera lu dans la prochaine séance.

La seconde commission chargée de définir le sujet à mettre au concours pour l'année 1892, dans la section des Beaux-Arts, a arrêté comme suit la rédaction du programme.

Etude sur la vie et les œuvres d'un artiste, (peintre, sculpteur, architecte, compositeur musicien, etc.), originaire d'une localité comprise dans la circonscription actuelle du département du Gard. La biographie de Sigalon exceptée, attendu qu'elle a déjà fait l'objet d'un grand nombre d'études, dont une (celle de M. Ch. de Saint-Maurice), a été couronnée par l'Académie en 1841. L'Académie adopte cette proposition.

M. le Président dépose un mémoire offert par M. Aurès à l'Académie, sous le titre de : *Etude et explication des divisions tracées sur les règles graduées des statues de Tello.*

Ce mémoire est une seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée d'un mémoire sur le même sujet récemment imprimé dans le dernier fascicule du recueil de M. Maspero.

M. BONDURAND donne lecture du discours qu'il se propose de prononcer à l'ouverture de notre séance publique le 30 mai. Ce discours a pour titre et pour sujet : *Nos Textes Romains*. Il contient l'analyse d'un choix de documents puisés dans nos riches archives départementales.

M. DUCROS donne lecture d'une pièce de vers, sous la forme d'une lettre adressée à un ami.

La continuation des lectures destinées à la séance publique est renvoyée à la prochaine séance.

SÉANCE DU 9 MAI 1891

Présents : MM. Bondurand, *Président* : Delépine, abbé Ferry, Dardier, Simon, Mazel, Fabre Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; général Pothier, *membre honoraire* ; Février, *correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente le relevé des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes (suit la liste).

L'Académie a reçu en outre :

Du *Ministère* : *Numismatique de la France*, par Anatole de Barthélemy, 1^{re} partie : Epoques Gauloise, Gallo-Romaine et Mérovingienne, *Vases panathénaïques*, 22 planches en couleur.

Hommages : *Questions du Jour*, Muraille de la Chine, Commission des Douanes, etc..., par M. Eugène de Masquard.

Poésies par M. Louis Lautrey, par l'intermédiaire de M. Clauzel, qui se chargera d'en rendre compte.

M. de Masquard, récemment nommé correspondant, transmet ses remerciements par une lettre accompagnée d'un exemplaire de sa dernière publication (*Questions du Jour*), à destination de chacun des membres de l'Académie.

L'Académie reçoit un avis pour le paiement partiel des contributions afférentes au legs Maumenet. — Renvoi en est fait à M. le Trésorier, absent, qui a fait agréer ses excuses.

L'Académie, sur la proposition de M. le Président, arrête comme suit l'ordre des lectures de la prochaine séance publique :
1° Discours de M. le président Bondurand ;
2° Compte-rendu des travaux de 1890, par M. Dardier, président pour la dite année ;
3° Rapport de M. Maurin sur le Concours de 1891 (Guizot) ; 4° Annonce des nouveaux Concours pour 1892 et 1893 ; 5° Distribution des médailles aux donateurs d'objets antiques ; 6° M. Viguié et l'Académie de Nîmes, par M. Fabre ; 7° Une Fête à l'Académie en 1781, par M. de Valfons ; 8° Pièces de poésie.

L'Académie entend successivement les pièces destinées à la séance publique.

M. MAURIN donne lecture de son rapport sur le concours d'histoire dont les conclusions tendent à accorder une mention honorable et une somme de 150 fr. au seul concurrent qui s'est produit au concours.

Cette proposition ayant été ratifiée par l'Académie, M. le Président décachète le pli contenant le nom du lauréat, dans lequel on reconnaît M. Louis Baragnon, fils de l'honorable sénateur.

M. le pasteur FABRE donne lecture de son étude sur M. Viguié sus-énoncée.

La séance est terminée par la lecture de diverses pièces de poésie.

M. BENOIT-GERMAIN, sous la forme d'un dialogue familial entre mari et femme, traite des avantages de la coopération.

M. FÉVRIER, correspondant récemment élu, après avoir exprimé ses remerciements pour son affiliation, lit un poème intitulé : *Excelsior*, qu'il offre comme premier tribut à l'Académie.

M. DUCROS communique deux petites pièces : Sur le chemin du cimetière, et Sur le pavé.

M. LIOTARD, au nom de notre confrère BIGOT, éloigné momentanément de l'Académie, donne lecture de sa dernière fable inédite imitée de La Fontaine : La Cour du Lioun.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 mai 1891

Présents : MM. Bondurand, *Président* ; Verdier, Puech, Lenthéric, Abbé Ferry, Robert, Dardier, Clavel, Simon, Maurin, Comte de Balincourt, Bardou, Ducros, Clauzel, Benoit-Germain, Reynaud, Estève. *Membres résidents* ; Général Pothier, *Membre honoraire* ; Mazel, *Secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai est adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues dans la quinzaine ; auxquelles s'ajoutent les œuvres reçues à titre d'hommage, de M. Destremx de St-Christol, *membre non résident* :

La *Camisarde*, drame traduit du patois de Gausсен, les *Rêves de la Vie*, la *Rambaiado*, recueil de contes Languedociens, le *Château de la Reyne blanche*, le *frère et la sœur*, comédie en vers d'après Goethe.

L'ordre du jour appelle la continuation des lectures qui doivent figurer dans la séance publique fixée au 30 mai, En conséquence M. DARDIER présente le compte-rendu des travaux de l'année 1890. A ce sujet se produit une discussion sur le nombre et l'étendue des lectures ; quelques pièces sont éliminées, non sans regret ; mais chacun comprend en définitive la nécessité de se borner et l'on se promet réciproquement de rester à l'avenir dans les limites d'une exposition claire, sobre, méthodique des sujets abordés.

M. ESTÈVE soumet ensuite à l'assemblée la liste des donateurs d'objets antiques au musée archéologique, auxquels il lui semble convenable d'accorder des médailles d'encouragement. Les propositions de M. le conservateur du musée archéologique sont adoptées. Elles consistent dans la distribution de 19 médailles d'argent et de 5 de bronze. Le détail en sera donné dans le procès-verbal de la séance publique.

A la suite de cette discussion, M. le secrétaire fait part de l'honorable mention qui est faite de notre confrère M. Estève, dans la Revue encyclopédique de Larousse à la date du 1er mai 1891. L'auteur d'un article sur les musées des départements se plaint à reconnaître que « grâce à l'habile direction de notre conservateur, M. Estève, le musée archéologique de Nîmes s'est enrichi et promet de s'enrichir tous les jours davantage ». Nous ne pouvons que nous associer à cet éloge mérité.

M. BARDON communique une lettre de M. Bruguier-Roure, membre non résident, relative à la continuation de la publication dans le volume sous presse de nos mémoires de son Cartulaire de Pont-St-Espirit. M. Bruguier-Roure désirerait que dans ce volume on lui réservât sept feuilles d'impression, une de plus que l'an dernier. L'Académie adhère à cette demande, toutefois elle tient à connaître l'étendue, toute l'étendue de l'œuvre de notre honorable confrère et elle espère qu'il déposera prochainement le manuscrit complet de son travail. Les ressources de l'Académie très modestes, l'obligent à cette réserve. M. le Président prie la Compagnie de vouloir bien attendre le retour de notre secrétaire perpétuel délégué de l'Académie au Congrès des Sociétés Savantes pour arrêter les démarches à faire dans ce sens auprès de M. Bruguier.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Simon. L'heure avancée fait renvoyer cette lecture à la prochaine séance.

Toutefois, avant de se séparer, l'Académie, sur la proposition de M. Maurin, décerne par acclamation et à l'unanimité, le titre de membre honoraire à M. Allmer, le savant épigraphiste de Lyon.

La séance est levée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 MAI

—
Étaient présents : MM. Bondurand, *président* ; J. Salles, Lenthéric, Puech, Bolze, abbé Ferry, Robert, Boyer, Dardier, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, G. Fabre, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Ducros, Clauzel, abbé Magnen, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; général Pothier, Jules Bonnet, *membres honoraires*, Février *correspondant* ; Ch. Liotard *secrétaire perpétuel*.

Assistaient également à la séance, M. Reynaud, adjoint au maire de Nîmes et son délégué, M. le général Condren, commandant la brigade d'artillerie du 15^e corps ; M. le Préfet et Mgr l'Évêque de Nîmes avaient fait parvenir leurs excuses.

Les lectures se sont succédé suivant l'ordre qui avait été adopté dans la séance du 9 mai.

Discours d'ouverture de M. Bondurand, *président*, sur les textes romans, contenus dans les archives départementales et autres ; compte-rendu des travaux de l'année 1890 présenté par M. Dardier, président pour la dite année.

En terminant son compte rendu, M. Dardier a mentionné la nouvelle distinction accordée par le Gouvernement à notre président actuel nommé officier de l'instruction publique.

Rapport sur le sujet du concours de 1890 (Guizot historien), par M. G. Maurin ; M. Viguié et l'Académie de Nîmes, par M. le pasteur Fabre ; une fête à l'Académie de Nîmes en 1781, par M. le marquis de Valfons ; M. Ducros a lu 2 pièces de poésie intitulées : *La Poupée* et *Sur le pavé* ;

M. Liotard, secrétaire perpétuel a donné lecture, en l'absence de M. Bigot, éloigné momentanément de l'Académie par un deuil récent, de la dernière fable composée par l'aimable chantre Nimois pour son tribut accoutumé. *La cour dou Lioun*, imitation de la Fontaine.

Toutes ces lectures ont été accueillies avec faveur par un public sympathique.

Au cours de la séance, M. Estève a proclamé les noms de 15 donateurs d'objets antiques, auxquels l'Académie a décerné en témoignage de reconnaissance et au nom de l'administration municipale des médailles commémoratives.

Médailles d'argent, à

MM. *Chanel*, garde général de la police rurale, pour ses soins et ses démarches en vue des découvertes et des donations.

Baumes Léopold, don de 2 médailles commémoratives de la fête du 14 juillet 1790 et du passage du Danube par l'armée française.

Blandin Félix, 3 dalles funéraires du moyen-âge.

Commin Pierre, plaque en fonte, débris de sculpture et de poterie.

Boissier Jean, fragment de sculpture antique représentant un Silène, et divers autres objets.

Ducros Marc, inscription de Calybis Julianus.

Pallier Fernand, inscription romaine, Eppia Verula.

Besson Jules, deux autels de Laraire.

Marignan Albert, fragment de mosaïque.

Saltet François, auge funéraire contenant un riche mobilier.

Médailles de bronze

Gaissade, un chapiteau roman.

Bruguier, une colonne à facettes.

Marcia, une jarre en poterie moyen-âge.

Giran Emile, fragment de sculpture antique.

Bonnaud Henri, tête en pierre, époque romaine.

—

M. le Secrétaire perpétuel a fait l'annonce des deux concours ouverts : rappel pour 1891 ; notice sur un monument ou une institution du département du Gard ; nouveau concours pour 1892 : notice sur un artiste originaire de la même contrée.

La séance a été levée à 10 h. 1/2 aux applaudissements de l'assemblée.

Séance du 6 juin 1891

Présents : MM. Bondurand, *président* ; J. Salles, Verdier, Puech, Bolze, abbé Ferry, Dardier, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Maurin, comte de Balincourt, Bardou, Ducros, Clauzel, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*

Le procès-verbal de la séance du 23 mai et celui de la séance publique du 30 sont adoptés.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes (Liste).

L'Académie a reçu à titre d'hommage.

Les Mammifères de France, étude générale, par A. Bouvier ;

Etude biographique sur Ango et son époque, par Th. Calderon, *correspondant* ;

Le Nazaréen, drame par M. Henri Mazel, *correspondant*

L'Académie apprend avec regret la mort de Roumanille, un des fondateurs du Félibrige, *correspondant* à Avignon.

Une nouvelle lettre de M. Bruguier-Roure exprime le désir de voir insérer dans le volume de nos Mémoires en cours de publication, en sus de la 7^{me} feuille du *Cartulaire de Pont-St-Esprit*, qui lui a été concédée par délibération du 23 mai, une 8^{me} et une 9^{me} feuille au besoin, en raison de nouveaux documents qu'il espère recevoir des archives du Vatican. — Il insiste en outre sur la nécessité de hâter l'achèvement de sa publication.

L'Académie attend, pour se prononcer, d'être renseignée sur le nombre de feuilles et le coût du volume des Mémoires pour 1890.

M. le Maire de Nîmes invite l'Académie à lui désigner un de ses membres pour faire partie de la Commission spéciale chargée de l'attribution du legs Boucher de Perthes pour la présente année.

L'Académie désigne M. Clavel et, en cas d'empêchement, M. Maurin.

M. Simon lit une étude sur les Anavims et le Socialisme de Prophètes.

« Il existait chez le peuple juif, il y a près de trois mille ans, un parti qui défendait avec une énergie infatigable la cause des pauvres et des déshérités.

» Les membres de ce parti s'appelaient : les Humbles, les Doux ; les pauvres, *Anavims*.

Ils formaient des associations qui étudiaient les réformes sociales, ou tout au moins tenaient des réunions dans lesquelles se discutaient les questions intéressant ceux qui souffrent d'une défectueuse organisation sociale : les esclaves, les salariés, les pauvres, les veuves, les orphelins, etc.

Les Anavims avaient une foi inébranlable dans la justice, et comme la doctrine de l'immortalité de l'âme leur était inconnue, c'est au triomphe de la justice sur cette terre qu'ils croyaient. La justice, pour eux, c'est un état social où il n'y aura plus d'iniquités, partant plus de misère, plus de souffrances.

Les prophètes sont les orateurs autorisés du parti des Anavims.

La touchante parabole du prophète Nathan : « Il y avait dans une ville deux hommes, l'un riche, l'autre pauvre » nous transmet les accents les plus lointains de la sollicitude particulière des prophètes pour les pauvres, en même temps qu'elle nous montre l'antagonisme perpétuel, la guerre sans fin du pauvre et du riche. Nous sommes ici à l'origine du prophétisme et ses premières

paroles nous révèlent sa philosophie sociale. Le riche est violent, uniquement occupé à dépouiller le faible. Le pauvre est une victime. Dieu vengera le pauvre. Ces sentiments vont aller se fortifiant, et quand la situation matérielle le permettra, ils éclateront avec une âpre éloquence. Et c'est le bonheur de l'humanité qu'ils ne se soient pas seulement exhalés en déclamations, mais qu'ils se soient formulés en préceptes, car ces préceptes sont des préceptes de bonté et de charité comme le monde n'en avait jamais entendu. La parole du prophète sera souvent irritée, elle lancera des imprécations violentes contre les riches, mais elle secouera violemment les satisfaits de la fortune et les obligera à baisser leurs regards sur les humbles et les déshérités.

Nous possédons dans l'Hexateuque quatre codes de réformes sociales sortis des cercles anavites, ce sont :

Le livre de l'Alliance (Exode xxi, xxii, xxiii); rédigé dans le royaume du Nord, vers 850 avant J.-C.

Le Décalogue rédigé vers la même époque à Jérusalem.

Le Deutéronome (xxii-xxiv), dont le rédacteur probable est Jérémie, 622 av. J.-C.

Et enfin la Thorah lévitique (Lévitique xxii-xxv), 570, pendant la captivité.

Parmi les nombreuses prescriptions de ces codes qui sont destinées à protéger, à soulager les pauvres et les travailleurs, trois surtout sont marquées nettement du caractère socialiste :

Premièrement le repos hebdomadaire. Le sabbat est une réforme sociale au plus haut degré. Il est admirable que dans un pays où l'agriculture ne devait pas être pénible, à un époque où l'industrie n'existait pas encore, chez un peuple qui a proclamé la nécessité inéluctable du travail, le grand principe du repos régulier, obligatoire après un certain nombre de jours de travail

soit devenu la base de toute amélioration sociale. On voudrait savoir les considérations qui ont inspiré au socialiste du livre de l'Alliance cette noble pensée qui a fait un si beau chemin dans le monde. Avait-il conscience de la valeur économique de sa réforme, ou lui est-elle inspirée uniquement par sa sympathie pour les faibles ?

La seconde réforme socialiste d'une importance capitale aux yeux du révolutionnaire juif est l'institution de l'année sabbatique. Tous les sept ans, les produits de la terre appartiendront aux pauvres. C'est comme si les socialistes de nos jours réclamaient que tous les sept ans le produit du travail national fût partagé entre les nécessiteux. Les niveleurs juifs comme ceux d'aujourd'hui s'imaginent que la pauvreté des uns, vient de la richesse des autres. Ils ignorent, ceux d'alors, comme ceux de notre temps, que la richesse générale vient précisément des avantages particuliers que promet le travail, car c'est l'acquisition de ces avantages qui stimule les activités, les initiatives, l'infatigable persévérance dans les entreprises, source de toute fortune privée et publique.

Mais c'est dans la Torah lévitique que les théories socialistes ne connaissent plus de limites. C'est là que nous trouvons la troisième réforme qui devait absolument barrer la route à toutes les classes de gens riches, car tel est le but que poursuivent les Anavim. La terre n'appartient qu'à Dieu ; le propriétaire n'est qu'un usufruitier. Il n'a pas le droit de la vendre d'une manière absolue. Au jubilé elle retournera en sa possession. Il en est de même de tout autre immeuble. Tous les cinquante ans, chaque famille retrouvera son patrimoine primitif. Personne ne sera riche, et personne ne sera pauvre. « Vous sanctifierez la cinquantième année et vous crierez : « Liberté dans le pays pour tous ses habitants, cette année

sera pour nous le Jubilé ». « Vous retourneront chacun dans sa possession et chacun retournera dans sa famille ». (Lévitique XXV).

C'est la plus hardie des utopies qu'engendre en ses derniers jours l'esprit hautement socialiste de l'Ecole prophétique.

L'année jubilaire, du reste, ne fut jamais appliquée.

L'Ecole anavite avait un sentiment profond des injustices sociales, mais dès que, en dehors des recommandations de bonté et de charité, elle a voulu faire œuvre d'organisation, elle en est arrivée à des lois inapplicables. Nous craignons bien qu'il en soit ainsi de la plupart des améliorations réclamées par les socialistes modernes.

Faut-il donc désespérer d'une organisation sociale plus équitable pour les droits et plus favorable pour les besoins de chacun. Faut-il décourager ceux qui se passionnent pour les réformes qui doivent rendre meilleur le sort du plus grand nombre ?

Non certes. Les Anavims n'auraient doté le monde que de l'admirable institution du Sabbath, sans compter toutes les autres recommandations en faveur des malheureux répandues dans la Bible, que leurs efforts auraient été justement récompensés.

Travaillons toujours. Les inégalités sociales ne disparaîtront pas. Il y aura des riches et il y aura des pauvres aussi longtemps que subsistera la société humaine.

Mais ce que l'on peut et doit espérer, c'est que la bonté, la sympathie réciproques présideront de plus en plus aux relations entre les hommes, c'est que l'amour triomphera et que l'avenir amènera l'ère de paix et de bonheur entrevue par le grand Prophète anonyme et qu'il chante en ces belles paroles :

Voici que je crée un ciel nouveau et une terre nouvelle :

On n'y entendra plus le bruit des pleurs ;
Il n'y mourra plus d'enfants en bas âge ;

Plus de vieillard qui n'ait rempli ses jours ;

Celui qui plantera un verger en mangera le fruit ;

On ne bâtira plus pour qu'un autre jouisse ;

Le loup et l'agneau paîtront dans la même prairie ;

Le lion mangera de la paille comme le bœuf ;

Il n'y aura plus de méchants ni de destructeurs ;

Le mal sera chassé et avec le mal la souffrance disparaîtra.

Ainsi a dit Jéhovah, qu'on honore par la justice. »

Isaïe LXV.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 20 JUIN 1891.

Présents : MM. Clavel, *Vice-président* ; Bigot, Verdier, Puech, abbé Ferry, Robert, Dardier, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Clauzel, abbé Magnen, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; Bruguier-Roure, *membre non-résident* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin est adopté.

M. le Secrétaire dépose les publications périodiques des sociétés correspondantes, auxquelles viennent se joindre :

Avitacum : Essai sur l'emplacement de la villa de Sidoine Apollinaire, par M. l'abbé Regis Crégut ;

Saint-Amable : Sa vie, son église, son culte, par M. Bernet-Rollande : envois de l'Académie de Clermont.

Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites, par G. Dumoustier. Annexe de la revue de l'histoire des religions de M. Réville.

L'Académie apprend avec les plus vifs regrets, la mort imprévue et prématurée de M. Flouest, un de ses membres honoraires qui, pendant la période de son séjour à Nîmes comme membre résident, en dehors de ses intéressantes communications, coopéra conjointement avec MM. Germer-Durand et Aurès à la reconstitution de notre collection archéologique.

M. COUSTALET nous informe qu'il met à profit sa position d'adjoint à la mairie, chargé des affaires relatives aux sciences et aux arts, pour rechercher dans les bâtiments communaux un local mieux approprié au service de l'Académie, qui le remercie de son bon vouloir.

Les membres du bureau sont invités à seconder M. Coustalet dans ses investigations.

M. Bruguier-Roure, qui assiste à la séance, revient sur la question de sa publication du Cartulaire de Pont-Saint-Esprit et sollicite instamment de l'Académie les moyens de hâter l'insertion complète de son travail ; il désirerait voir porter au nombre de 9, les feuilles qui lui seront consacrées dans le volume de 1890, actuellement sous presse. Toutefois si les nouveaux documents qu'il attend des archives du Vatican se faisaient trop attendre, il les réserverait pour faire partie d'un appendice à la fin du Cartulaire.

L'Académie est appelée à cette occasion à se renseigner sur l'état de l'impression du volume de ses mémoires de 1890.

M. le Secrétaire perpétuel fournit à ce sujet les renseignements suivants : Le tirage à ce moment comprend :

8 Feuilles 1½ de pièces liminaires.

13 Feuilles de mémoires divers.

4 Feuilles du Cartulaire.

Les tirages à part concédés aux auteurs et les planches lithographiques font ressortir les frais de cette partie

du volume à 1.560 fr. 50

Il y a lieu d'ajouter les
feuilles composées :

La fin de la publication
de M. Puech 2 fies 1½ 140

L'article de M. Jeanjean 1 50

2 Feuilles du Cartu-
laire pour aller à 6 2 100

En l'état 1.850 fr. 50

Reste à composer le tra-
vail de M. l'abbé Ma- 3
gnen. Le travail de M.
Coustalet 1

Une 7 ^{me} feuille pour M. Bruguier	1	400
Les poésies Ducros et Bigot	1	
Les annexes et les tables	2	

2250 fr. 50

Les frais accessoires d'encartage, brochage et couvertures pour 400 exemplaires élèveront le chiffre de la dépense totale à environ 2,500 fr., tandis que le maximum de notre publication annuelle n'a pas dépassé 1,700.

Deux feuilles de plus accordées à M. Bruguier-Roure viendront encore grossir cette dépense. Toutefois l'Académie émet un avis favorable à ce supplément de publication.

Il ne faut pas se dissimuler que les 50 tirages à part concédés gratuitement constituent pour cette année une surcharge de 250 fr. environ.

L'Académie verra dans ce résultat le danger de prendre des résolutions trop à la hâte et sans être suffisamment renseignée. Elle prend en considération l'observation d'un de ses membres à cet égard.

La séance est levée.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1891

Présents : MM. Bondurand, *Président* ; Bigot, Verdier, Puech, Bolze, abbé Ferry, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Maurin, Ducros, Clauzel, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes (suit la liste) auxquelles s'ajoutent quelques œuvres accessoires (collections mêlées) de Smithsonian, institution, savoir :

1. « A Clinical study of the skull, » par Harrisson Allen, M. D.

2. « The Correction of sextants », par Joseph A. Rogers.

3. « Index of the litterature of thermodynamies », par Alfred Tuscherman, PH. D.

M. Bruguier-Roure transmet à l'Académie une livraison extraite du Bulletin monumental, qui contient une série d'études et de découvertes signalées par lui au Directeur de cette publication archéologique.

L'Académie reçoit de M. Allmer une lettre à la date du 30 juin, dans laquelle il exprime sa vive reconnaissance du titre qui lui a été récemment accordé de *membre honoraire* et ses sympathies pour notre contrée qui a fourni un vaste champ d'étude à ses recherches archéologiques.

M. CLAUZEL donne lecture d'un rapport sur un volume de poésies dont il a été fait hommage à l'Académie par M. Louis Lautrey : il débute comme suit :

« Un poëte, que les hasards et les nécessités de la carrière militaire ont fait notre compatriote, du moins pour un temps, un long temps, nous l'espérons, a offert à l'Académie un petit volume de vers dont vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte. Nous devons être d'autant plus reconnaissants à l'auteur de son don gracieux que son œuvre, tirée à un très petit nombre d'exemplaires, ne se vend pas : elle n'est pas destinée à la publicité ; elle a tout bonnement pour but, avec ce tirage restreint, de conserver plus vivace le souvenir de l'absent au cœur des membres de sa famille, et à celui de ses amis. Du reste, les règlements militaires n'autorisent les officiers à se faire éditer qu'à de certaines conditions dont l'absence oblige M. L. L. à une grande réserve et me force à ne vous le présenter que sous de simples initiales. Sa modestie s'accomode à merveille de cet arrangement qu'elle eût, au besoin, imposé.

C'est donc à un sentiment affectueux que nous devons la divulgation relative de ces quelques pages ; peut-être même leur éclosion ne doit elle être attribuée qu'à un sentiment plus tendre, plus vif encore que l'affection. La première partie du livre (*Vers d'amour*) nous suggère cette supposition, nous donne ce doute comme une quasi-certitude. Quoi qu'il en soit, ce volume trop court nous montre que Mars et Bellone n'ont point vaincu, dans l'âme du jeune officier, Erato, Polymnie et Calliope ; mais, au contraire, que ce dieu et ces déesses y règnent ensemble ou tour-à-tour, dans une paix complète, avec un partage incontesté.

L'opuscule dont il nous a été fait un *hommage respectueux* se divise en trois parties : *Vers d'amour*. — *Dans le Midi*. — *Au jour le jour*.

Avec la première, nous entrons dans l'in-

timité de l'auteur ; nous pénétrons au plus profond de son âme. Elle nous fait deviner, elle nous apprend comment le soldat s'est transformé en poète, pourquoi il rime, pour qui il chante et ce qu'il célèbre en ses vers, pourquoi enfin il fixe ses rêveries sur le papier : s'il les lui confie, c'est pour les lui faire porter où elles seront bien accueillies, où elles sont attendues, où elles seront avidement lues et relues, religieusement conservées.

La deuxième nous montre le Franc-Comtois, qui est fortuitement devenu notre compatriote, épris de la pureté de notre ciel, pénétré par la chaleur de notre atmosphère du *Midi*, imprégné de nos mœurs locales, enthousiasmé par la splendeur de nos monuments.

Dans la troisième, nous le surprenons, *Aujoar le jour*, entraîné, subjugué, vibrant au hasard de la vie, aux accidents de la route.

Ma muse est toute française,

dit-il d'abord au lecteur pour se présenter à lui.

De la saine jeunesse elle a la joie en fleur.

Sensible, curieuse, il n'est rien qui lui plaise
Hors le bon et le beau

Au regard d'un ami son regard innocent
Dit tout ce qu'elle pense et tout ce qu'elle sent ;
La sincérité fait le plus grand de ses charmes.

C'est donc à une muse honnête que nous avons affaire. Et, puisque la pudeur et la décence sont d'avance assurées de n'y rien trouver de blessant, ouvrons sans crainte le livre et parcourons-le sans arrière-pensée, avec une sécurité complète et un plaisir doublé par la certitude que la morale n'y est point offensée.

Le rapporteur justifie ses appréciations par de nombreuses citations dont il accompagne son compte-rendu.

M. MAZEL donne lecture d'une étude inspirée par de nombreuses publications anthropologiques, qu'il intitule : la *Notion de la Vie*, en face des découvertes les plus récentes.

M. ESTÈVE présente le dessin et l'estampage d'une inscription tout récemment découverte au quartier de Calvas. C'est une stèle en pierre dure qui mesure en longueur 1m80, en largeur 0m30. On l'a trouvée à 2m20 de profondeur servant de fond à une modeste sépulture.

Les lettres de l'inscription renfermées dans un encadrement sont de bonne forme et bien gravées et paraissent appartenir à la 2e moitié du 1er siècle. On y lit :

D M
FORTVNATI
L. IVL
TROPHIMVS
CONTVB

que l'on peut traduire :

« Aux Dieux Manes de Fortunatus, son ami Lucius Julius Trophimus.

La qualification contub. (contubernalis fait naître quelques doutes sur la relation exacte qui a dû exister entre les deux personnages susnommés. M. Estève les croit tous les deux de condition servile et voit dans cette pierre tombale un monument élevé à un esclave par un autre qui, maintenant affranchi, avait été son ami durant leur commune servitude.

L'absence de M. l'abbé Magnen, fait ajourner la lecture annoncée de quelques observations sur des plantes nouvelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1891

Présents : MM. Bondurand, *président* ; Puech, Bolze, Doze, abbé Ferry, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Ducros, Clauzel, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 4 juillet est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques transmis par les Sociétés correspondantes (Suit la liste).

A cet envoi s'ajoute :

Lettre à M. le pasteur Rabaud sur la dépopulation de la France, à propos de son livre « Le péril national », par Jules Coumoul, procureur de la République à Albi.

Nos Ancêtres, *Etude historique sur les Volskes arécomiques*, par M. Lucien Pascal, ancien maire de Nîmes.

L'Académie a reçu un premier mémoire relatif au Concours d'histoire locale pour l'année 1892.

M. le Président présente au nom de M. AURÈS, membre honoraire, une étude des dimensions verticales de la façade de l'Amphithéâtre de Nîmes ; il donne lecture de quelques pages de cet important mémoire.

M. DUCROS donne lecture, sous le titre de *Notes et Souvenirs*, de quelques détails intéressants de ses rencontres avec un certain nombre de gens de lettres, dans divers salons de Paris.

Cette lecture termine la séance et l'Académie se sépare pour toute la période des vacances qui s'ouvrent au mois d'août.

(Séance du 7 Novembre 1891)

Présents : MM. Boudurand, *président*, Verdier, Faudon, Doze, Boyer, Dardier, Clavel, Simon, Mazel, Abbé Goiffon, Maurin, Bardou, Clauzel, Abbé Magnen, Reynaud, Estève, *membres résidents*, Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

L'Académie reprend ses séances interrompues par les vacances réglementaires.

Le Secrétaire fait le dépôt des nombreuses publications transmises par les sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu en outre, à titre d'hommage :

De M. d'Albiousse *membre non résident* : La Duchesse Dhuoda de Septimanie.

De M. de Masquard, *correspondant* : Discours prononcé à la réunion du Syndicat général des Sériculteurs de France, à Valence, (ces deux publications envoyées en nombre, sont distribuées à tous les membres présents à la séance).

De M. Frossard *correspondant* : Diverses publications relatives à la géologie des Pyrénées.

De M. Vachez, membre de l'Académie de Lyon, une notice sur notre regrettable confrère, M. Flouest.

Discours de M. Gaston Boissier et de M. Bourgeois, Ministre de l'Instruction publique à la dernière réunion des sociétés savantes à la Sorbonne.

Etude sur Saint-Germain de Montaigu et sur quelques points touchant l'histoire du vieil Alais, avec plans et vues photographiques, par M. Numa Troulhias, d'Alais.

La société d'histoire et d'archéologie de Genève désireuse d'entrer en relations avec notre compagnie lui fait parvenir :

1° Les œuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre, de Genève, recueillies par M. Edouard Mallet, 2 v. in-8°

2° Regeste Genèveois, répertoire de documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312, in-4°

L'Académie autorise l'envoi à la dite société, à titre de réciprocité des deux derniers volumes de nos mémoires de 1889 et 1890.

L'Académie reçoit l'avis de concours ouverts par les Académies de Reims et de Metz et par la Société d'émulation de Cambrai pour l'année 1892. Les sujets à traiter se rapportent exclusivement à l'histoire locale de ces contrées, avec l'addition d'une œuvre de poésie.

L'Académie reçoit, par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, l'invitation d'assister au Congrès international des Américains pour le 4^e Centenaire de la découverte de l'Amérique, qui tiendra sa 9^{me} session au couvent de la Rabida (province de Huelva) du 1^{er} au 6 octobre 1892.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de 138 exemplaires de nos mémoires pour 1889 qu'il a fait parvenir aux Sociétés correspondantes de France.

M. le Ministre transmet également la 1^{re} circulaire relative au Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne pour 1892, avec le programme des questions que le comité désirerait y voir traitées.

La société d'étude des sciences naturelles, demande dans l'intérêt d'une étude générale, communication de tous les travaux publiés, sur l'archéologie préhistorique du département du Gard.

M. le Secrétaire appelle l'attention de

l'Académie sur la facture de l'impression du dernier volume de ses mémoires (1890) dont le prix dépasse, dans d'assez fortes proportions, la moyenne des frais de même nature pour les précédentes années (2415 au lieu de 1800); une partie de cet excédent résulte du prix des tirages à part mis d'une *manière générale* à la charge de l'académie.

L'Académie décide qu'elle reviendra à l'ancien usage de laisser la dépense de ce chef à la charge des auteurs

On procède aux lectures portées à l'ordre du jour.

M. DARDIER, qui va publier un nouveau recueil de *Lettres de Paul Rabaut à divers*, pour compléter le recueil paru il y a sept ans, de lettres de ce pasteur à *Antoine Court*, indique les principales sources où il a pris ces précieux documents.

Les papiers Chiron lui ont donné 149 lettres, embrassant une période de 28 années, de 1752 à 1780. Chiron (Etienne) était un maître de pension à Genève, qui eut pendant quelques années les trois fils Rabaut, et qui fut le secrétaire du comité dont les sympathies et les secours ne manquèrent jamais aux protestants de France. Ces papiers sont dans les archives de famille de M^{me} Laroue-Sérusclat, qui habite près de Saint-Voy (Haute-Loire).

Les papiers Rabaut, déposés à la bibliothèque de la Société de l'histoire du Protestantisme français, rue des Saints-Pères, 54, à Paris, sont plus riches encore. En outre des 60 lettres très intimes de Rabaut à Court de Gebelin, il y a dans ces papiers un grand nombre de minutes ou brouillons de lettres, que le pasteur de Nîmes adressait à des personnages officiels, au roi, aux intendants, aux ministres d'Etat, pour les supplier d'adoucir le sort de quinze cent mille citoyens qui n'avaient aucune existence légale et dont le culte était proscrit.

Les archives du Consistoire de Nîmes ont fourni une ample moisson de lettres et documents contemporains, qui ont permis à M. Dardier de combler de regrettables lacunes historiques dans la période de la seconde moitié du siècle dernier, et d'expliquer des faits jusqu'ici inexplicables, par exemple comment il a pu se faire qu'en 1781 il y a eu, malgré une tolérance relative générale, des pasteurs exilés ou emprisonnés. Le coupable était le chapelain de l'ambassade de Hollande qui, poussé par une ambition sans frein ni scrupule et pour tenir sous sa main ou sous ses pieds ses collègues de France, obtenait du sceptique Maurepas toutes les lettres de cachet qu'il voulait contre les récalcitrants. Ce triste et douloureux conflit, qui dura 4 ans et bouleversa les églises, était complètement ignoré.

Grâce aux archives des pasteurs du Poitou, que M. Guillon a communiquées à M. Dardier, et à celles de M. Charles Pradel, arrière petit-fils du pasteur du Désert, Pradel-Vernezobre, quelque jour a pu être jeté sur des points obscurs, et bien des faits d'une certaine importance ont été tirés de l'oubli.

Quelques savants amis, qui s'intéressent à cette publication, ont également aidé M. Dardier dans ses recherches. Et grâce à ces bienveillants concours, les deux nouveaux volumes contiennent 108 lettres ou pièces documentaires, dont la première est de 1744, et la dernière, de 1794. C'est donc, juste pendant un demi-siècle, l'histoire des Eglises du Désert qui se déroule jour après jour dans les lettres de ce pasteur qui était un des mieux renseignés et qui, dans les derniers temps, jouissait même de l'estime et de la confiance de plusieurs des gouvernants. Il n'a été ni un savant, ni un écrivain, ni un penseur ; mais par son caractère, sa droiture, sa dignité, sa cons-

tance, et aussi sa dextérité dans les situations les plus délicates et les plus difficiles, il a mérité d'être placé au premier rang de ceux qui, à cette époque malheureuse, ont combattu le bon combat de la foi et n'ont jamais désespéré de la bonté de Dieu et de la justice des hommes.

M. ESTÈVE, parmi les nombreuses découvertes opérées pendant la période des vacances, signale les suivantes : il produit d'abord l'estampage d'un fragment très mutilé et réduit à peu près de moitié par la taille qu'il a subie pour être employé comme simple moellon au pavé de l'enceinte de la Maison Carrée; à l'aide de la moitié conservée, M. Estève propose de reconstituer l'inscription de la manière suivante :

D M
MARCI OC (*taviï*) (*marvlli*)
MARVL(*la*)
MARIA FR(*atri*)
ETRVT(*ilia*) *marvl*
LINA
PATRI

Ménard donne le texte d'une inscription trouvée rue des Greffes, qui porte : M.OC.MARVLLVS — Le gentilice Rutilius est fort rare à Nîmes. Il se rencontre sur une seule inscription d'Aramon, mais il se trouve souvent à Narbonne.

La seconde inscription communiquée par M. Estève est fort intéressante ; elle est comprise dans un encadrement de moulures qui reposait sur un cippe brisé à la base et dont le sommet était couronné, comme le sont les cippes funéraires, par deux enroulements

Ce fragment a été retiré du fond du Vistre où il servait de passe en temps de basses eaux. Il avait été jeté sur une branche secondaire du cours d'eau à la limite des communes d'Uchau et de Vestric. On lit sur la pierre les mots :

PERTAE
EX VOTO

Perta était probablement le nom d'une divinité locale invoquée pour le soulagement de quelques maux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1891

Présents : MM. Bondurand, *Président* ; Verdier, Doze, Abbé Ferry, Dardier, Clavel, Simon, Mazel, Grotz, G. Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, abbé Magnen, Estève, *membres residents* ; Ch. Liotaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépouillement des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes. (Suit la liste) :

L'Académie a reçu en outre :

« Experiments in aërodynamies » par Langley, publication de l'Institution Smithsonianne, in-4°, 1891.

Compte-rendu des fêtes au Château de Robiac, à l'occasion du cinquantenaire de M. Chalmeton, directeur de la Compagnie houillère de Bessèges.

Compte-rendu de la marche des caisses de secours et de prévoyance de la Compagnie houillère de Bessèges en 1890 (ces deux mémoires transmis par M. Marsaut, *correspondant*).

« Sirven », sa histoire, par M. Camille Rabaud, *correspondant*, ouvrage déposé par M. Dardier, qui veut bien se charger d'en rendre compte.

La « nature et les causes du mouvement du sol », conférence de M. Torcapel, membre non résident, à la séance anniversaire de la Société d'étude des sciences naturelles en 1890.

Un mémoire destiné au concours, dont le délai expire à la fin de la présente année est déposé par l'intermédiaire de M. Fabre, il portera le numéro 3.

M. BARDON, chargé de l'examen du programme des questions à soumettre au Congrès des Sociétés savantes en 1892 présente les observations suivantes :

I

M. le Ministre nous a adressé le programme des questions qui seront soumises à MM. les délégués des Sociétés savantes en 1892 ; toutes sont intéressantes, et la plupart ont fait déjà l'objet de la part des membres passés et présents de notre Compagnie, de mémoires que vous avez appréciés. On ne peut songer en ce moment à en donner le relevé ; il faudrait, en effet, transcrire d'une part un long questionnaire et d'autre part l'annoter avec le catalogue des ouvrages de notre bibliothèque. Je n'exagère pas : sur la première question, voici trois volumes du regretté M. Villard ; sur la seconde voilà les œuvres du docteur Puech. Veut-on connaître les vieilles liturgies de notre pays, on n'a qu'à lire l'« Histoire de l'Eglise de Nîmes » de M. Germain. Les archivistes départementaux n'ont cessé de s'occuper de la publication des textes coutumiers de la région. Bref, pour bien des demandes, nous avons déjà une réponse prête. Non pas que nous prétendions avoir épuisé tous les sujets, mais nous pourrions, et c'est là ce qu'il faut bien constater, montrer combien notre Compagnie est laborieuse et vivante, et passionnée pour les questions qui, à cette heure, attirent l'attention du monde savant, et désireuse de s'instruire. Qui de nous, assistant à la réunion de 1892, n'ouvrira pas ses deux oreil-

les, lorsqu'on abordera la troisième question : *Histoire des anciennes foires et marchés.*

L'octroi des foires, des marchés appartenait aux empereurs romains. Dès le xiii^e siècle, nos archives montrent que nos rois ont conservé ce privilège. Avant d'accorder une autorisation, d'augmenter la durée d'une foire, d'en changer la date, on fait une enquête auprès des intéressés. La ville d'Alais s'oppose sous St-Louis à ce que la commune de St-Germain-de-Calberte ait un marché hebdomadaire. Mais le roi ne tient compte que de l'intérêt général. On n'en citera qu'une preuve irrécusable. En 1310 Guillaume de Plasian est sénéchal de Beaucaire ; anti-clérical, il est capable de tout contre le pape Boniface ; avec l'argent qu'il gagne en servant si bien Philippe le Bel, il a acheté la seigneurie de Vézénobre ; il demande au roi la permission d'établir un marché hebdomadaire au chef-lieu de sa seigneurie ; il prie le roi de lui accorder tout au moins une prolongation de la foire annuelle de la St-André. On peut lire encore la lettre du roi ; on verra son conseil examinant minutieusement les dossiers de cette espèce. Une fois la foire octroyée, arrivait le *Roi des Merciers* ; celui-ci, agent royal, avait mandat de désigner à chaque catégorie d'industriels un emplacement distinct. Comme les marchands voulaient tous avoir les bonnes places, occuper les rues aboutissant au centre du marché, le *Roi des Merciers* jugeait ces conflits. Mais sa juridiction ne s'étendait pas à cela seulement ; il vérifiait si les marchands n'avaient pas apporté des objets prohibés par les règlements somptuaires, etc., etc... Bien aimables seront ceux des savants qui voudront définir exactement le rôle des *rois des merciers*, leur compétence, leurs bénéfices, et enfin expliquer la décadence de leurs fonctions !

Comment une institution, au commencement si sérieuse, si utile, ne devint-elle qu'une royauté de *cabaret* ! Comment ce roi des merciers devint-il le pendant des évêques de la fête des fous, des abbés des couvents imaginaires ?

II

Aux réunions payennes, aux repas religieux de l'antiquité, ont succédé les agapes chrétiennes.

Le jour de la fête d'une confrérie, les confrères se réunissent à une même table ; chacun paye son écot ; c'est si vieux, si vieux que les notaires emploient au XIII^e siècle le mot *symbolum* pour indiquer l'obligation de payer sa part. Le confrère qui n'assiste pas au banquet encourt une amende qui servira à enfler le menu des convives. La ville tout entière se met en liesse le jour de l'Ascension, jour de la Caritat. Au milieu du XIII^e siècle, quand on se met à faire la procession de la fête-Dieu, le jeudi après le dimanche de la Trinité, l'usage est de louer des instrumentistes, des trompetteurs, disent les textes, et l'on comprend que puisqu'on a à sa portée des musiciens, à la fête religieuse succèdent quelques danses profanes.

Au XIV^e siècle les confréries purement religieuses se gâtent aux yeux de ceux qui veulent se divertir : on tend à restreindre les dépenses de la salle à manger et à augmenter le nombre des prières. Il se forme donc des confréries de quartiers ; l'abbé de la Menudière, l'abbé du Moulisson, l'abbé du Marché organisent dans Alais des représentations théâtrales, hors de l'église, dans leurs quartiers respectifs ; ce sont encore des chanoines, des clercs, qui sont à la tête de ces mystères. Mais petit à petit le théâtre se laïcise, et en 1443 la municipalité Alaisienne invite acteurs et spectateurs à plus de calme. En 1455, on a détérioré tout

le pavage de la place du Marché pour construire le théâtre ; la ville se fâche contre la troupe. Cent ans plus tard, la Réforme emportera et mystère et farces. Lorsque la paix sera définitive (1629) le public assistera à des pièces jouées par des comédiens parlant le *français*. Le français, c'est de l'hébreu encore pour les populations rurales. Jusqu'en 1540 on a écrit en latin les délibérations du conseil municipal, et de tout temps les compoix ont été rédigés dans l'idiome local. (7^e question).

III

Après nous avoir demandé ce que l'on sait sur les jeux publics sur le théâtre, M. le Ministre nous invite à étudier les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région (10^e question). La réponse est assez facile. On a publié déjà les listes consulaires de Nîmes, d'Alais, de Beaucaire. Ménard, l'historien de Nîmes, a publié des pièces justificatives où des centaines de prénoms sont inscrits, et tout individu qui s'occupe de l'histoire de son pays a des documents de première valeur pour renseigner M. le Ministre. Le 19 décembre 1366, six cents alaisiens qui assistaient à la confection du rôle des contributions déclinerent leurs noms et prénoms dans une pièce qui est parvenue jusqu'à nous. Il résulte de ces listes que les noms des apôtres et surtout du patron de la paroisse furent de tout temps les prénoms en usage.

L'influence des noms des héros des anciens romans de chevalerie est insignifiante. On a vu à la Révolution surgir des Brutus, des Aristide, des Lucrèce, comme au xvii^e siècle on avait emprunté aux romans de Mlle de Scudéry quelques noms. Mais les enfants qu'on avait affublés de ces prénoms étranges ont su épargner à leur descendance cette marque distinctive.

J'ai vu cependant baptiser vers 1850 une jeune fille, Theano Volumnie Cléobuline. Soyez certains que ses enfants ne portent pas de prénoms aussi prétentieux. La Renaissance, la Réforme, ont introduit quelques prénoms, mais la masse garde pieusement l'habitude de transmettre aux enfants les noms des ancêtres. François Ier est le premier roi de France de ce nom ; le dernier des Pelet s'appelle Guiot, alors que tous ses ayeux avaient été des Bernard ou des Raymond. Parcourons la liste des pasteurs du xvne siècle : Jérémie Ferrier, Isaïe Desmarets, Ozias Darmien. Mais, répétons-le bien, les exceptions confirment la règle, et *bébé* portera le même nom que *papa*.

M. Bardon regrette de n'avoir pas plus de temps ; tout ce que contient le programme est curieux à lire et chacun de nous a le devoir d'apporter sa pierre à l'édifice confié au soins des Sociétés Savantes. M. le Ministre prie en outre chaque société d'indiquer le texte des questions que l'on verrait avec plaisir figurer au programme de 1893. Cette réponse à la seconde partie de la lettre ministérielle amène de la part de plusieurs des membres présents à la séance, des considérations très sérieuses. M. Maurin se charge de recueillir les desiderata de ses confrères et de préparer ainsi un projet de réponse à M. le Ministre.

M. MAZEL donne lecture d'une étude inspirée par de récentes publications, sous le titre : *La notion de l'âme et la physiologie contemporaine*, dont le résumé suivant indique les parties essentielles.

C'est un redoutable problème que celui qui a trait à l'origine de la vie et à la nature de l'âme, et lorsque la science contemporaine, enorgueillie par ses succès, s'en vient nous dire qu'elle a trouvé une explication claire, précise, complète de l'ordre cosmique tout entier, sans en excepter les faits de la vie intellectuelle et morale, dans

les animaux et dans l'homme en société, elle commet pour le moins une témérité.

Tant que la science proprement dite ne sort point de son domaine, caractérisé avant tout par une observation de tous les instants et l'expérience brutale, il n'y a qu'à s'incliner devant ses affirmations. Elle conservera toujours le droit d'expliquer les faits qu'elle a constatés. La recherche des causes ne lui est pas interdite, seulement il y a causes et causes, et la science, quoi qu'elle en veuille, ne saurait montrer que *le Comment* les phénomènes se produisent. La cause qu'elle parvient à découvrir n'est jamais que la condition sans laquelle les phénomènes ne se produiraient pas.

Mais l'esprit humain, toujours insatiable, ne saurait se contenter de posséder *le Comment* de l'existence des choses, et c'est en vain qu'il lui serait signifié de ne pas s'élever au-delà *des causes secondes et prochaines*. C'est là un arrêt qu'il n'acceptera jamais.

Est-il possible de s'interdire, en effet, toute réflexion sur le spectacle que nous avons devant les yeux et sur la pensée qui a présidé à la formation des êtres organisés, par exemple ?

Ainsi en a-t-il été depuis le commencement du monde. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer un instant ce que les anciens ont appelé *le Microcosme*, autant dire l'homme tout entier vivant, pensant et agissant. Que d'hypothèses métaphysiques et autres sur un sujet qui est toujours l'aliment et le désespoir de ce qu'il y a de plus élevé dans le monde !

Lorsqu'on en vient à étudier de près le problème de la vie, il importe de considérer la vie en elle-même, abstraction faite de toute excursion dans le domaine métaphysique. Or, la vie, c'est-à-dire *le processus vivant et animé*, se présente alors à notre conception, comme un principe d'organisa-

tion active et d'évolution régulière transmis à la matière par un être antérieur, qui, lui-même, a été le siège d'une organisation et d'une évolution semblables.

C'est pourquoi nous nous trouvons désormais en présence d'une série de phénomènes à la fois simples et complexes et qui sollicitent toute notre attention. Les uns et les autres trouvent leur justification entière dans la mise en œuvre de ces lois ou forces mécaniques qui régissent les corps, les corps vivants, comme les corps inorganiques.

Au fond, qu'est-ce qu'un corps vivant ? C'est un être qui vit. Or, vivre, c'est accomplir une série de fonctions. Mais toute fonction suppose et exige un mécanisme, et ce mécanisme est matériel. Ceci est incontestable.

Toutefois hâtons-nous de reconnaître que, à côté ou plus exactement au-dessus de cette synthèse mécanique, se déroulent les faits d'une évolution spéciale, indéniable, immanente à l'ovule. A son ombre se donnent librement carrière les actions chimiques et autres de l'organisme. Mais il faut reconnaître qu'elles se manifestent comme si elles étaient dominées par une force impulsive et *en vue d'un but tracé d'avance*, la formation et l'accroissement de l'individu.

Cette faculté évolutive de l'œuf ou du germe, qui produira ici un mammifère, là un poisson, plus loin une plante, ne saurait être de la physique, ni de la chimie pure. Qu'est-ce donc sinon une force particulière, distincte, dont l'évidence s'impose à l'esprit comme une vérité métaphysique ?

Cette force ou, si l'on aime mieux, ce mouvement continu, profond, invisible d'une importance exceptionnelle, ne peut se manifester que dans le corps vivant. Aucun artifice n'a pu, jusqu'ici, le suppléer, l'imiter même, à plus forte raison occuper

sa place. Dans l'édifice du corps vivant, il constitue le fait même de la vie. Qu'est-ce donc, sinon la manifestation éclatante d'un principe, d'une idée ou force créatrice, n'importe le vocable dont on veut se servir.

Admettons, pour un instant, que, dans toute créature vivante, la forme extérieure et l'organisation interne sont, comme d'aucuns l'assurent, le produit de l'énergie spontanée, propre aux monades ultimes. Mais le principe de ce principe d'énergie, impénétrable à cette heure, n'en existe pas moins.

On ne peut donc échapper à l'obsession de cette idée, qu'il y a un art dans la nature. Mais tout art suppose un artiste. Libre à la jeune école anthropologique d'insister pour que cet artiste soit la nature elle-même, c'est-à-dire la matière éternelle, vivante, organisée, variant à l'infini sa manière d'être sans se détruire jamais. Je ne sais si c'est par suite d'influences occultes transmises ou acquises, ou pour toute autre cause et, par exemple, en vertu d'une conformation particulière de mon cerveau, mais je ne saurais souscrire à une semblable manière de voir.

Non moins ardu se présentent les problèmes afférents à la notion de l'âme. Pour nombre de savants contemporains, et parmi eux il faut comprendre ceux-là surtout qui s'occupent de biologie, d'expériences physiologiques et de transformisme, le principe de l'entendement n'est qu'un fait ordinaire d'ordre chimique.

Ce que nous appelons âme n'est, à leurs yeux, que l'ensemble des fonctions du cerveau. C'est le cerveau qui secrète, la pensée, comme le foie secrète la bile, et si on veut en connaître le mécanisme, il faut procéder comme pour l'étude des fonctions du cœur et de l'estomac. Le problème, ajoutent-ils, du même ordre et la méthode identique.

Je crains fort que ces patients investigateurs, ces anatomistes, ces médecins, ne se

fassent un peu illusion. Peu au courant, les uns et les autres, de la métaphysique, ils me semblent s'être introduits, avec une préparation insuffisante, dans le domaine de la psychologie. Leur point de vue est, en tous cas, borné et leur science assurément trop exclusive.

En fait, nous ne connaissons pas le secret du mécanisme fonctionnel nerveux, dont on parle sans cesse. Tout ce que nous disons à ce sujet quand nous parlons mouvement, incitation, transformation, véritables termes empruntés aux sciences, nous sert tout au plus à dissimuler notre impuissance à connaître le grand mystère. Nous savons, par exemple, que l'entendement a pour siège le tissu cérébral, et plus spécialement certaines parties du cerveau. Nous reconnaissons que la chaleur et l'oxygène, dans le sang qui les baigne, sont nécessaires à la production de la pensée, que la puissance et l'activité intellectuelles subissent le même sort que les cellules du cerveau sous le coup des influences de toute sorte, en un mot, que le monde psychique est soumis aux mêmes lois que le monde cellulaire.

Mais en tout ceci il faut bien préciser les termes dont on se sert et distinguer entre le travail mental, c'est-à-dire l'ensemble des modifications cérébrales à la suite desquelles l'animal devient apte à sentir et à penser, et ces sensations, ces pensées elles-mêmes.

Le travail ou effort mental exige une somme d'énergie et émet de la chaleur, nous l'admettons sans difficulté. Mais à considérer les choses de près, il ne constitue qu'une partie de l'activité psychique. Celle-ci comprend en outre, une fois la machine montée ou adaptée à son rôle, si je puis m'exprimer ainsi, la sensation vivante, la pensée, la volonté qui ne sauraient avoir d'équivalent mécanique.

Ces derniers phénomènes ne sont ni un travail, ni une force, mais la manifestation éclatante des impressions reçues par le cerveau. Cette manifestation ou sorte de perception intime, forme ce qu'on a appelé la conscience, fait immatériel ou si l'on veut inétendu primordial, irréductible et par ailleurs, inexplicable. Comme tant d'autres nous devons l'accepter tel quel, trop heureux si nous parvenons à préciser les conditions qui aident ou provoquent sa manifestation.

Les sciences physiques et positives nous instruisent-elles de la destinée après la mort, des principes psychiques? Non, certes, et cela pour cette raison bien simple qu'elles ne sauraient atteindre ces principes.

Mais la métaphysique qui les atteint nous autorise, bien plus, nous oblige à croire qu'ils sont immortels, immortels comme toutes les unités actives du monde. Le caractère distinctif de ces unités, n'est-ce pas d'être simples, c'est-à-dire indestructibles? Pourquoi donc si toutes les forces, toutes les activités sont éternelles, celles-là seules n'auraient point l'éternité qui ont ce noble privilège, à savoir la conscience des rapports infinis que les autres possèdent sans le savoir?

« Ce qu'il est permis d'espérer, ce que de » nobles esprits ne craignent pas d'affirmer » c'est que cette énergie manifestement » simple, la conscience ou l'âme, une fois » délivrée de sa prison de chair, s'élèvera » à une science plus claire, à une dilection » plus pure de ce qu'elle n'avait connu et » vénéré qu'obscurément et à travers le » voile des sens. Et cette certitude qui est » pour eux l'ennoblissement de la vie est » aussi la consolation de la mort. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 Décembre 1891

Présents : MM. Bondurand, *président* ; Puech, Doze, Abbé Ferry, Clavel, Mazel, G. Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Clauzel, Abbé Magnen, Reynaud, Estève, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

M. le secrétaire présente le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes reçues dans la quinzaine.

L'Académie a reçu en outre à titre d'hommage :

Des manses épiscopales et du droit de régale, publication de M. Ladrat, secrétaire-général de la préfecture (2 exemplaires).

Lamentations de Jérémie Bonhomme sur l'économistification politique, par M. de Masquard, *correspondant*, brochure en nombre qui est distribuée aux membres présents.

L'Académie procède, à l'expiration du délai réglementaire, à l'élection d'un correspondant, portée à l'ordre du jour. M. Numa Troulhias, d'Alais, est nommé en cette qualité.

L'Académie reçoit les lettres de deux de nos confrères résidents, contenant les raisons d'éloignement ou d'absence fréquente qui ne leur permettent plus de conserver cette situation : MM. Delépine et Révoil envoient en conséquence leur démission de membres résidents, exprimant toutefois le désir de continuer à appartenir à la Compagnie à nouveau titre. L'Académie témoigne le vif regret de ne plus pouvoir compter sur

le concours actif et régulier de ses deux confrères dont elle rappelle les honorables antécédents et les travaux distingués ; et déférant à leur désir, elle leur confère spontanément le titre de membre honoraire.

M. le secrétaire annonce le dépôt d'un quatrième mémoire pour le concours de 1892 : « L'Histoire de la création de l'hospice de Rivières-de-Theyrargues.

Une société savante de Rome, à l'appui d'une proposition d'échange de publications avec notre compagnie, lui transmet le premier numéro d'une revue intitulée : *Rassegna delle scienze Geologiche in Italia*. L'Académie, étant donné le caractère très spécial de cette publication, invite M. le secrétaire à signaler à cette société, comme étant plus apte à mettre à profit ses communications, la société d'étude des sciences naturelles de Nîmes. On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. de BALINCOURT donne sous le titre : *Le Vicomte et la Vicomté de Pont-Audemer* l'analyse d'un document inédit du xv^e siècle qu'il présente à l'Académie, concernant l'administration du domaine royal de cette localité. Il explique d'abord la différence qui existait entre les vicomtés de Normandie, offices héréditaires de judicatures et de recettes et les terres titrées de ce nom dans le reste de la France : il donne quelques détails biographiques sur Guillaume-le-Testu, le vicomte receveur dont il va examiner la comptabilité.

Les recettes se composaient surtout des coupes de bois des deux forêts de Brotonne et de Montfort, des amendes énormes imposées aux divers délinquants et d'une foule de droits sur les propriétés, les marchés, les halles, les différents commerces, etc. Les dépenses comprenaient le traitement des officiers royaux, des officiers des forêts, d'un grand nombre d'agents subalternes, dont l'énumération n'est pas sans intérêt, et

enfin des dîmes prélevées par deux abbayes sur les ventes des bois. En somme, pour un exercice de six mois, c'était, en notre monnaie, un roulement de 95.000 fr. de recettes pour 90.000 de dépenses et un budget assez bien ordonné.

M. l'Abbé Magnen, présente au nom de M. le docteur MARTIN, membre non résident à Aumessas des observations qui tendent à apporter d'importantes rectifications à la Flore du Gard, de M. de Pouzols.

L'étude de M. Martin se résume ainsi :

1. Enumération des espèces qu'il convient d'exclure de l'œuvre de Pouzols ou de n'y maintenir qu'avec réserves.

2. Indication des erreurs de diagnose ou de détermination qu'il importe d'y rectifier.

M. Simon fait connaître des empêchements qui le forcent à remettre à la prochaine séance la lecture annoncée de son travail sur la *Modernité des Prophètes*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 décembre 1891

Présents ; MM. Bonduraud, *Président* ; J. Salles, Verdier, Abbé Ferry, Dardier, Clavel, Simon, Mazel, Coustalet, comte de Balincourt, Bardon, Marquis de Valfons, Clauzel, Benoit Germain, Estève, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes. (Suit la liste).

L'Académie a reçu de M. Frossard, *correspondant*, un mémoire sur le Depyre et la conséranite, la Syanète nephélinique de Pouzac.

M. de Saint Venant, inspecteur des forêts à Uzès, fait également hommage à l'Académie d'une série d'études géologiques et archéologiques au nombre de 8 savoir : Essai sur la théorie des Mardelles ; Voies antiques manifestées par la végétation ; Station néolithique de Jussy Champagne ; Découvertes d'objets préhistoriques dans le Cher ; Anciennes forteresses à Vievy-le-Rayé (Loir et Cher), Vestiges antiques dans la forêt d'Orléans ; Mottes dans les environs de Chevilly ; l'industrie du silex en Touraine.

La lettre d'envoi de M. de Saint-Venant exprime le désir d'entrer en relation avec l'Académie, pendant le temps qu'il pourra être maintenu en résidence à Uzès. L'Académie accueille une proposition tendant à inscrire M. de Saint Venant sur la liste des correspondants.

M. Troulhias par une lettre du 14 décembre exprime sa satisfaction et sa gratitude pour son affiliation à l'Académie au titre de correspondant.

Notre confrère, M. Coustalet, adjoint à la Mairie, délégué à l'instruction publique et aux beaux-arts, informe l'Académie qu'après avoir vainement recherché un nouveau local qui pût être consacré aux séances de l'Académie, il n'a trouvé qu'un moyen d'amélioration de son installation actuelle, en annexant aux locaux dont elle dispose une pièce attenante dont l'emploi faciliterait le dépôt de ses collections. Cette pièce du reste en faisait partie et en avait été détachée vers 1882 dans l'intérêt du service de l'administration de l'octroi ; l'administration municipale a de plus fait entreprendre la restauration de l'escalier pour la partie très dégradée jusqu'au 1^{er} étage. C'était une amélioration très désirable.

L'Académie remercie M. Coustalet des marques d'intérêt qu'il ne cesse de donner à la compagnie.

M. Hauréau, membre de l'Institut, vient de publier une pièce du 14^e siècle dont lecture avait été faite à l'Académie par M. Bardon dans sa séance du 26 juillet 1890 ; le procès-verbal de cette séance ne faisait que la mentionner ; à l'occasion de cette publication M. Bardon croit devoir compléter le compte-rendu de cette séance et surtout reproduire les observations qu'il développa à cette époque.

§ 1. Le rédacteur du document publié est un Alaisien, Jean Gobi. Sa famille a joué un assez grand rôle dans la ville d'Alais. Plusieurs de ses membres ont occupé les charges consulaires. Jean Gobi, père du dit Jean Gobi fut consul en 1253, 1269, 1281, 1290. On trouve un Damase Gobi consul en 1293 ; un Pierre Gobi en 1314, 1320, 1326.

1340, 1345 ; un Simon Gobi en 1351, 1354, 1360. Au quinzième siècle cette famille s'éteint dans Alais en la personne de Jean Gobi, clerc libre, fils de Simon Gobi ; mais on la rencontre plus tard à Ribaute, 21 juillet 1448.

L'importance des Gobi au 13^e siècle est indéniable. En 1239 la Société Guillaume Gobi et C^{ie} faisait le commerce de la soierie. (Voir archives nationales § 320 n^o 5 : hist. Lang. tome VII page 155). En 1290 Jean Gobi cherche à établir dans sa ville natale une école de droit. (Bibl. Ecole des Chartes, 1870 p. 51). Deux de ses enfants sont dominicains ; l'aîné a joué un certain rôle à Montpellier lors du conflit entre le roi et le pape. (28 juillet 1303). Un mois avant, il s'était rendu à Alais pour régler une contestation survenue entre les Alaisiens et leur Seigneur (3 des ides de juin 1303).

C'est le cadet qui était prieur jacobin à Alais au moment où eut lieu l'apparition dont il voulut se rendre compte ; on l'appelait Jean Junior pour le distinguer de son frère ; il composa un ouvrage intitulé *l'Échelle du Ciel*, échelle qui ne peut servir à monter droit au ciel, ont dit quelques critiques.

§ 2. M. Bardon fait ensuite la biographie de chacun des personnages nommés dans le récit de l'apparition et notamment celle du notaire P. Bruguière, qui fut secrétaire de la mairie d'Alais en 1327.

§ 3. Enfin M. Bardon explique pourquoi tant de copies du récit de cette apparition circulèrent à l'époque. C'était le moment où toute la chrétienté s'occupait de ce que devenaient les âmes des justes après leur mort. M. Bardon donne lecture de testaments prouvant que, malgré la rétractation du pape Jean XXII, on continue à croire que les justes ne verraient Dieu qu'au jour du jugement dernier, et resteraient jusqu'à la fin du monde dans le sein d'Abraham.

L'année 1891 finissant dans quelques jours le président propose pour hâter l'achèvement du volume des mémoires de la dite année, de nommer la commission chargée de faire le choix des matières constitutives du volume. Sont désignés pour être adjoints au bureau : MM. l'abbé Ferry, Bondurand, Coustalet, Bardon.

M. BONDURAND communique l'important travail qu'il vient de terminer, relatif aux *Coutumes de Tarascon* ; il donne lecture de la Préface, et des titres des chapitres et articles que comprend cette publication.

M. SIMON donne lecture d'un mémoire sur la question *de la modernité des Prophètes*.

Il expose l'opinion des différentes écoles exégétiques au sujet de l'authenticité des auteurs et de la date des écrits prophétiques.

L'école dite critique et à laquelle appartiennent, pour ne citer que les plus éminents Edouard Reuss, Kuenen et notre grand et attachant historien, M. Ernest Renan, maintient en grande partie les désignations traditionnelles.

Mais les fixations de l'école critique sont aujourd'hui combattues surtout en France.

M. Maurice Vernes attribue la rédaction de l'Hexateuque, des juges, des rois, des livres prophétiques y compris Isaïe, Jérémie et Ezéchiel à de grandes écoles d'historiens de législateurs et de poètes qui auraient existé aux abords de l'an 400.

M. Ernest Havet soutient que les livres qui portent les noms d'Isaïe, de Jérémie et d'Ezéchiel et de ceux qu'appelle les Douze se sont produits à la fin seulement du 2^m siècle.

D'après M. Lœb la collection des Psau-
mes est tout entière de l'époque du second Temple. Il n'admet pas qu'il y en ait un

seul qui soit antérieur à l'exil de Babylone.

M. Simon se rallie à l'opinion de l'école critique. Il réfute les arguments de MM. Vernes, Havet et Lœb et il conclut ainsi :

« Ce que les exégètes de l'école nouvelle ne veulent pas voir, c'est qu'il y a dans tous les peuples supérieurs un sentiment intime qui fait son essence, qui lui appartient comme le parfum appartient à la fleur, un idéal enfin. Cet idéal existe longtemps à l'état latent, mais peu à peu il se manifeste, et quand le peuple est vigoureux et marqué du sceau divin comme le peuple grec ou le peuple juif, il apparaît, dès que les circonstances le permettent, dans tout son éclat. L'idéal du peuple juif, c'est la justice sociale ; ses prophètes en sont fanatiques. La vocation d'Israël, c'est de proclamer la justice ; sa foi, c'est que la justice triomphera un jour.

Ces principes exprimés avec tant de vigueur dans les prophètes et les psaumes, Israël ne les a pas rapportés des rives de l'Euphrate; il les y a apportés au contraire. C'est cette foi même qui a fait réussir l'entreprise extraordinaire de revenir après un long exil reconstituer une nationalité, une église, si vous voulez, mais certainement ce n'est pas dans cinquante ans et dans les conditions de captifs écrasés par l'oppression qu'une doctrine prend subitement une telle force.

Comment admettre que cette foi puissante n'ait éclaté en paroles, ne soit devenue verbe qu'à la fin de l'existence de ce peuple. Cela est contraire à toutes les lois de l'évolution historique, Les vérités qu'Israël a proclamées, il les a élaborées lentement et elles se sont manifestées par la poésie, par la prédication prophétique à mesure de leur maturité. Elles se sont fixées enfin dans le livre aussitôt qu'Israël, devenu nation, a eu une organisation sociale. « Le livre a dit un philosophe moderne,

M. Fouillée, le livre est l'évolution sociale fixée et arrêtée. » Pour nous l'évolution sociale du peuple juif est accomplie à la Restauration. Isaïe II formule avec une grandeur incomparable ses dernières aspirations. Après lui, la période des prophètes est close. Hagiï, Zacharie, Maleachi n'en sont que des échos affaiblis. Au retour de la captivité ce sont les docteurs de la loi qui ont la parole. Ils codifient, ils classent, ils éditent, ils écrivent même des contes édifiants, mais les grandes voix sont devenues muettes. »

M. DARDIER rend compte d'un ouvrage que vient de publier un de nos correspondants. M. Camille Rabaud, pasteur à Cas-sas, lauréat de l'Académie française: *Sirven Etude historique sur l'avènement de la tolérance.* (Paris, Fischbacher). Une première édition a paru en 1858, mais celle-ci est presque un autre ouvrage, tellement elle est remaniée et augmentée ; notamment de six lettres inédites de Voltaire.

Le nom de Sirven est habituellement associé à celui de Calas ; il fut accusé, en effet d'avoir noyé sa fille, comme Calas l'était d'avoir étranglé son fils, par motif de religion. Ils furent jugés par le même parlement de Toulouse presque au même moment et condamnés à la roue. Sirven heureusement, avait passé la frontière, ainsi que sa femme et ses deux autres filles, après qu'un juge subalterne de Mazamet eût lancé contre eux un mandat d'arrêt (19 janv. 1762).

Voltaire se passionna pour cette affaire, comme il l'avait fait pour celle de Calas. Il souleva l'opinion publique de l'Europe entière en faveur de cette malheureuse famille. Il fut prouvé, jugé à l'évidence, que la pauvre Elisabeth s'était jetée dans un puits dans un accès de démence, et que le médecin et le chirurgien de Mazamet chargés de l'expertise officielle étaient des ignares qui ne savaient pas le premier mot de leur métier.

La réhabilitation fut complète, car non seulement les accusés furent absous, mais encore les premiers juges condamnés par le même parlement de Toulouse. Elle n'arriva toutefois que bien tard le 27 novembre 1771.

M. Rabaud revendique avec raison pour le patriarche de Ferney l'honneur d'avoir eu, au siècle dernier, la plus grande part à la conquête de la tolérance. Son livre à cet égard est un éloquent plaidoyer contre le fanatisme religieux. Il ne manque pas d'opportunité, car la lutte entre le principe d'autorité et le principe de liberté en matière de foi se retrouve encore à cette heure au fond de bien des questions qui sont à l'ordre du jour. Il faut donc savoir gré aux écrivains qui, avec exactitude, compétence et autorité, nous rappellent les déplorables iniquités que la passion et le préjugé ont laissé accomplir.

M. ESTÈVE communique une inscription fragmentaire (estampage et dessin) en l'honneur d'un magistrat de la colonie de Nîmes.

La pierre sur laquelle elle est gravée a été brisée au sommet et à la base, elles'estrencontrée dans les fouilles d'un terrain du quartier de Saint-Baudile. — L'inscription probablement incomplète permet de lire très exactement entre les deux portions d'un assez riche encadrement :

ANNIO
RVSTICO
IIII VIR ADAER
PONTIF PRAEF

que M. Estève propose d'interpréter comme suit :

C-AIO ANIO RVSTICO quatuor VIR (O) ADAER
(arium) PONTIF (ici) PRAEF (ecto)..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

